



Cigna Global Health Options







CONTRIBUER À AMÉLIORER VOTRE SANTÉ, VOTRE BIEN-ÊTRE ET VOTRE TRANQUILLITÉ D'ESPRIT.



04 Bienvenue chez Cigna Global

Apercu des services

- O5 Nos services de santé globale
- 06 Notre service clients
- O7 Notre expertise internationale

Nos services de santé

- O8 Gestion des cas cliniques
- O9 Application Cigna Wellbeing™

Informations pratiques

- 10 Votre guide pour obtenir des soins médicaux
- 12 Soumettre des demandes de remboursement
- 13 Votre espace client en ligne
- 14 Franchise et participation aux frais

Liste des garanties

- 16 Assurance médicale internationale
- 24 Soins ambulatoires à l'international
- 29 Évacuation à l'international & Crisis Assistance Plus™
- 34 Santé et bien-être à l'international
- 36 Assurance optique et dentaire internationale

VOUS SOUHAITEZ NOUS CONTACTER?

Si *vous* avez des questions au sujet de *votre* contrat, si vous avez besoin de faire approuver des *soins* ou pour toute autre raison, n'hésitez pas à contacter *notre* équipe du Service clients disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, 365 jours par an.



Rendez-vous dans votre Espace client

- > Tchattez avec *nous*
- > Envoyez-nous un message
- > Demandez à être rappelé



Appelez-nous

International: +44 (0) 1475 788 182 États-Unis: 800 835 7677 (appel gratuit) Hong Kong: 2297 5210 (appel gratuit) Singapour: 800 186 5047 (appel gratuit)



BIENVENUE CHEZ CIGNA GLOBAL

NOTRE MISSION



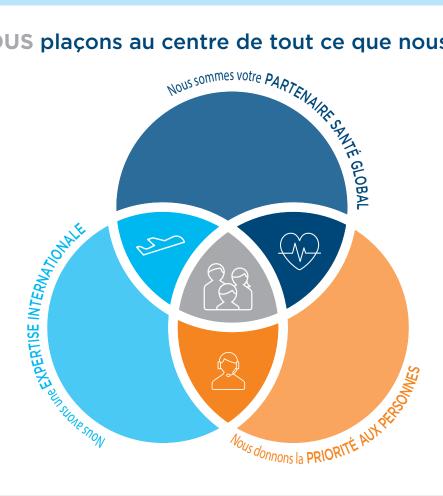
Merci d'avoir choisi une assurance Cigna Global Health Options pour vous protéger et protéger votre famille. Nous avons pour mission de contribuer à améliorer votre santé, votre bien-être et votre tranquillité d'esprit - et tous ce que nous faisons vise à atteindre cet objectif.

NOS ACTIONS



Cigna Global vous accompagne ainsi que votre famille dans vos déplacements dans le monde entier, en tant que partenaire bien-être qui vous donne accès aux meilleurs soins médicaux. Nous avons l'expertise, les connaissances et les capacités nécessaires pour vous soutenir, et nous vous fournirons un service client d'exception en plaçant toujours vos intérêts au centre de nos préoccupations.

Nous VOUS plaçons au centre de tout ce que nous faisons.



Lisez ce Guide client, ainsi que vos conditions générales et votre attestation d'assurance car ils font tous partie intégrante du contrat établi entre vous et nous pour cette période de couverture. Si votre contrat d'assurance est émis par Cigna Worldwide General Insurance Company Limited ou Cigna Europe Insurance Company S.A.-N.V. Singapore Branch, votre souscription fait également partie du contrat établi entre vous et nous.

Vous avez choisi une assurance qui répond à vos besoins particuliers. Par conséquent, en lisant votre Guide client et en découvrant toute l'étendue de la couverture que nous fournissons, n'oubliez pas de jeter un œil à votre attestation d'assurance pour vous rappeler des éventuelles garanties facultatives que vous avez choisi d'ajouter à votre prise en charge de base - Assurance médicale internationale.

Vous verrez que certains termes sont en italique. Ces termes sont clairement définis dans vos conditions générales pour éviter toute confusion.

Entretemps, nous espérons que vous apprécierez la tranquillité d'esprit dont vous bénéficiez en sachant que vous et votre famille disposez d'un accès rapide aux soins médicaux de qualité dont vous avez besoin, quand et où vous en avez besoin.

NOS SERVICES DE SANTÉ GLOBALE

Nous sommes *votre* **PARTENAIRE DE SANTÉ** GLOBALE et nous vous accompagnons dans votre parcours bien-être.



Accès à notre réseau international

Nous disposons d'un réseau médical étendu comprenant plus de 1,65 millions partenariats médicaux. Notre réseau est composé d'hôpitaux, de cliniques et de praticiens de confiance dans le monde entier.

L'accès à notre réseau international d'hôpitaux, de cliniques et de médecins de confiance inclut :

- plus de 1,65 millions de partenariats médicaux à travers le monde :
- plus de 122 000 professionnels de santé comportementale;
- plus de 14 000 établissements et cliniques.

Vous pouvez trouver des établissements et professionnels de santé locaux en utilisant votre Espace client en ligne sécurisé ou en contactant notre équipe du Service clients.



Notre programme de Gestion des cas cliniques est accessible en contactant notre équipe du Service Clients.



Accès à notre équipe clinique

Vous avez accès à notre programme de Gestion des cas cliniques qui est géré par notre équipe dédiée composée de médecins et d'infirmiers. Ils vous assisteront si une maladie grave ou complexe vous a été diagnostiquée afin de vous apporter toute l'assistance médicale dont vous avez besoin.

Le programme peut vous soutenir :

- en coordonnant *votre* programme de *soins médicaux*
- en vous donnant accès à des spécialistes médicaux dans le monde entier pour obtenir des conseils et un soutien ;
- en fournissant un deuxième avis médical ou des rapports médicaux si nécessaire.

Vous trouverez des informations complémentaires sur notre programme de Gestion des cas cliniques à la page 8 de ce Guide client.

Accès à notre Wellbeing™ App

La Ciana Wellbeina™ App vous permet d'accéder facilement à de nombreux outils qui vous aideront à prendre soin de votre santé.

Notre application interactive vous permet de :

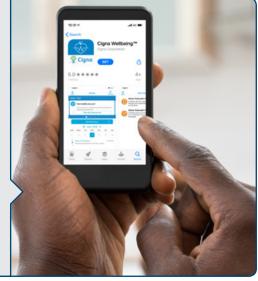
- Accéder à des soins : consultations par vidéo et téléphone avec des *médecins* et spécialistes;
- Gérer votre santé : évaluations des risques pour la santé et gestion des maladies chroniques;
- Changer de comportement : suivez vos données biométriques et accédez à des programmes de coaching en ligne et à une bibliothèque médicale.

Vous trouverez des informations complémentaires sur la Wellbeing™ App à la page 9 de ce Guide client.

Vous pouvez télécharger l'application gratuitement dans Google Play et l'Apple Store.

Commencez dès aujourd'hui:

- Recherchez « Ciana Wellbeing » dans votre App Store
- Téléchargez l'application
- Connectezvous avec vos identifiants d'accès à l'Espace client.



NOTRE SERVICE CLIENTS

Nous donnons la **PRIORITÉ AUX PERSONNES** et nos équipes s'engagent à vous fournir le meilleur service et la meilleure prise en charge possible.



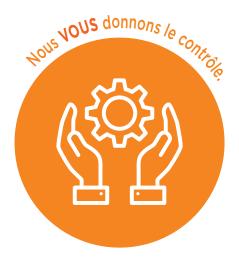


- Vous pouvez parler à notre équipe du Service clients très expérimentée 24 heures sur 24.
- Nos centres de service clients parlent votre langue et s'efforceront de répondre à votre appel en 20 secondes maximum.
- Nous nous efforçons de traiter votre lettre de prise en charge dans un délai d'une heure après réception de tous les documents nécessaires, afin d'éviter tout retard dans vos soins médicaux.
- Nous nous efforcons de traiter vos demandes de remboursement dans un délai de 5 jours ouvrables après réception de tous les documents nécessaires

Vous avez accès à des outils en ligne simples pour gérer votre contrat et soumettre vos demandes de remboursement.



Vous trouverez des informations complémentaires sur votre Espace client en ligne sécurisé à la page 13 de ce Guide client.



Vous disposez de différentes options pour nous contacter, afin d'obtenir l'aide dont vous avez besoin de la manière qui vous convient le mieux.



Tchat en direct

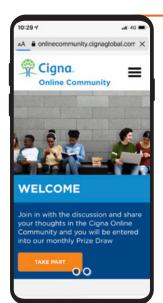


Appeleznous ou demandez à être rappelé



Envoyeznous un e-mail

Vous trouverez des informations complémentaires sur la manière de nous contacter à la page 3 de ce Guide client.



Nous améliorons sans cesse nos assurances et services de santé grâce à vos retours d'information.

- Nous pourrions vous inviter à nous faire savoir si nous répondons à vos attentes dans le cadre des enquêtes Net Promoter Score.
- Nous pourrions vous inviter à rejoindre notre Communauté en ligne exclusive pour discuter avec vous des choses importantes pour vous (en fonction de votre pays).



NOTRE EXPERTISE INTERNATIONALE

Nous avons une **EXPERTISE INTERNATIONALE** et nous comprenons mieux que personne les difficultés auxquelles vous pourriez être confronté dans le cadre de votre mobilité internationale.



Nos équipes basées aux quatre coins du monde sont à votre écoute et vous accompagnent lorsque vous en avez besoin.

Nous savons que partir vivre dans un autre pays est une expérience excitante mais qui peut demander beaucoup d'organisation, aussi nous déployons des ressources pour vous accompagner dans cette transition. Le Centre de connaissances pour expatriés, accessible via notre site Internet, contient de nombreuses informations utiles comme des guides de pays, des informations sur les systèmes de santé et des conseils pour profiter au mieux de votre séjour.

Pour votre tranquillité d'esprit, nous vous donnons accès aux meilleurs professionnels de santé dans le monde entier.

Accessible si *vous* avez sélectionné le module facultatif Santé et bienêtre à l'international. Si vous souhaitez utiliser ce service, appeleznous et nous vous mettrons en relation avec *notre* prestataire de services.



Programme d'assistance Gestion de vie

Proposé uniquement dans le cadre du module facultatif Santé et bien-être à l'international.

Ce service permet de bénéficier d'une assistance confidentielle en cas de problème professionnel, privé, personnel ou familial important pour vous par le biais de programmes de psychothérapie, d'assistance téléphonique et en ligne.

Le programme vous donne accès à :

- séances de psychothérapie en face à face ou par téléphone;
- assistance téléphonique en direct pour une assistance immédiate :
- informations sur les ressources locales, orientation vers des services juridiques et financiers, et bien plus encore ;
- programmes d'assistance pour différents problèmes de santé mentale.

Vous trouverez des informations complémentaires à la page 34 de ce Guide client.

Crisis Assistance Plus™

Proposé uniquement dans le cadre du module facultatif Évacuation à l'international & Crisis Assistance Plus™

Pour encore mieux accompagner nos clients mobiles à l'international, Cigna est fier de proposer Crisis Assistance Plus™ (CAP), un programme d'assistance mondial complet pour les situations de crise, fourni par Focus Point International®.

Le programme CAP fournit des conseils rapides en situation d'urgence et une assistance locale coordonnée pour les risques susceptibles de vous impacter lorsque vous voyagez, qu'il s'agisse de catastrophes naturelles ou de troubles politiques.

Vous trouverez des informations complémentaires sur ce programme à la page 32 de ce Guide client.

Accessible uniquement si vous avez sélectionné le module facultatif Évacuation à l'international & Crisis Assistance Plus™.

Si vous êtes confronté à une situation de crise, appelez-nous et nous vous mettrons en relation avec FocusPoint International® qui fournit une assistance mondiale.



GESTION DES CAS CLINIQUES

Nous mettons tout en œuvre pour vous aider ainsi que votre famille à vous sentir mieux et en meilleure santé grâce à notre expertise clinique. Le programme offre à tous les assurés l'accès à des services cliniques en contactant notre équipe du Service clients.

ACCÈS À DES SOINS PARTOUT, À TOUT MOMENT

Notre service Télésanté à l'international vous donne accès à des médecins agréés dans le monde entier pour les problèmes de santé non urgents. Nous pouvons programmer un rappel pour vous, souvent le même jour, ou vous pouvez programmer une consultation par vidéo ou téléphone sur l'application Cigna Wellbeing™

- Vous pouvez recevoir un diagnostic pour les problèmes de santé non urgents ;
- Cela peut vous aider à préparer une prochaine consultation ou hospitalisation;
- Vous pouvez discuter d'un plan de traitement ou de soins médicaux et des effets secondaires potentiels.



ÊTRE ACCOMPAGNÉ DANS VOTRE PARCOURS DE SOINS

Notre service Gestion de cas vous affecte un gestionnaire de cas lorsqu'une maladie complexe nécessitant une prise en charge spécifique vous est diagnostiquée. Il sera votre point de contact unique, et vous accompagnera en coordonnant votre programme de soins médicaux

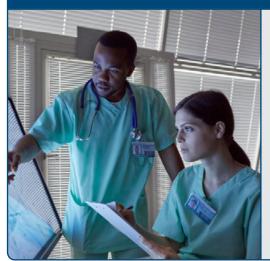
- Vous recevrez des conseils et un aide personnalisés de la part de votre gestionnaire de cas ;
- Nous créerons des programmes de soins médicaux sur mesure pour répondre au mieux à vos besoins individuels.
- Nous nous efforcerons de réduire le nombre d'admissions à l'hôpital supplémentaires ou inutiles.



Notre programme Maladie chronique vous apporte un soutien si vous souffrez d'une maladie chronique. Si la maladie apparaît comme une exclusion spéciale sur votre attestation d'assurance, nous pourrons quand même vous aider à gérer votre maladie même si votre exclusion s'appliquera aux soins médicaux éventuels.

- Un gestionnaire de cas programmera des appels réguliers pour suivre et évaluer votre état de santé et votre programme de soins médicaux;
- Votre gestionnaire de cas définira avec vous des objectifs spécifiques et réalistes afin de vous aider au mieux à gérer et surmonter votre maladie.

ÊTRE RASSURÉ PAR UN DEUXIÈME AVIS MÉDICAL



Notre programme d'Aide à la décision vous donne accès aux meilleurs spécialistes pour obtenir un avis et des recommandations sur votre diagnostic et votre programme de soins médicaux individuels.

Ce service est fourni par *notre* partenaire Advance Medical, qui travaille avec des experts médicaux dans le monde entier pour fournir des avis et des recommandations sur des cas spécifiques et des programmes de soins médicaux individuels.

- Vous serez contacté par Advance Medical sous 48 heures après réception de vos antécédents médicaux ;
- Le rapport médical contiendra l'avis de l'expert médical sur votre diagnostic et votre programme de soins médicaux ;
- Vous pouvez également poser des questions sur votre diagnostic et votre programme de soins médicaux et des réponses y seront apportées dans le rapport.

APPLICATION CIGNA WELLBEING™

Notre application Cigna Wellbeing™ vous fournit une multitude d'outils et de services pour vous aider à gérer votre santé et votre bien-être.

ACCÈS À DES SOINS PARTOUT, À TOUT MOMENT

L'application Cigna Wellbeing™ est le moyen le plus simple d'accéder au service Télésanté à l'international.



Demander un rendez-vous



Parler à un médecin



Se sentir mieux

Utilisez l'application Cigna Wellbeing™ pour prendre rendez-vous avec un médecin partout, à tout moment.

La première consultation se fera avec un *médecin* généraliste, par téléphone ou vidéo.

Soyez rassuré après avoir parlé à un *médecin*.

Pourquoi utiliser le service Télésanté à l'international?

- C'est pratique. Pas besoin de sortir de chez vous ou de quitter votre travail.
- C'est un service disponible 24h/24, 7j/7. Vous avez accès jour et nuit à des médecins, généralement en 24 heures (en fonction de la langue choisie).
- C'est abordable. C'est une alternative aux consultations en cabinet *médical* ou en *clinique* - et il n'y a ni franchise ni participation aux frais.





GÉRER VOTRE SANTÉ

Évaluations médicales

L'évaluation des risques médicaux en ligne confidentielle vous permet de créer votre propre rapport unique. La vue à 360° de votre état de santé vous indiquera :

- Votre « score » santé
- Ce sur quoi vous devez travailler
- Les éventuels domaines présentant des risques

Gestion des maladies chroniques

Ce programme, piloté par *notre* équipe d'infirmiers chevronnés, vous aidera à prendre le contrôle de votre maladie chronique, y compris, entre autres :

- Diabète
- Tension artérielle élevée
- Problèmes cardiaques

Veuillez compléter l'évaluation des risques médicaux Cigna et nous indiquer si vous souhaitez être recontacté.

CHANGER DE COMPORTEMENT

Suivi de données biométriques

L'application Cigna Wellbeing™ vous permet de suivre en continu :

- Sommeil
- Taille/poids
- Glycémie
- Tension artérielle
- Cholestérol
- Vos notes santé

Programmes santé et coaching

Découvrez des articles, des programmes de coaching en ligne et des vidéos qui vous aideront à adopter un meilleure hygiène de vie.

- Style de vie
- Santé générale
- Alimentation / poids
- **Recettes saines**
- Activité physique
- **Stress**



VOTRE GUIDE POUR OBTENIR DES SOINS MÉDICAUX

Nous voulons nous assurer qu'obtenir les soins nécessaires n'est pas une expérience stressante pour vous ou le membre de votre famille concerné.

AVANT LES SOINS MÉDICAUX

Contactez notre équipe du Service clients avant les soins. Vous pouvez nous contacter 24 h sur 24 par tchat dans votre Espace client en ligne sécurisé, par téléphone ou e-mail (voir page 3).

- *Nous* pouvons vous aider à organiser *votre programme* de traitement et vous guider, ce qui vous évite de chercher un hôpital, une clinique ou un praticien vous-même, et par là une perte de temps et un stress inutiles.
- Nous pouvons contacter directement votre médecin traitant afin de vérifier que les soins médicaux que vous allez recevoir sont couverts par votre contrat et émettre une autorisation préalable.
- Nous pouvons contacter directement votre *médecin traitant* afin de mettre en place la facturation directe en émettant une lettre de prise en charge.





Si vous ne pouvez pas nous appeler avant les soins d'urgence, contactez-nous dans les 48 heures.

RECEVOIR DES SOINS MÉDICAUX

N'oubliez pas de prendre votre carte d'assuré Cigna avec vous. Une copie de votre carte d'assuré Cigna est disponible dans votre Espace client en ligne sécurisé.

APRÈS LES SOINS MÉDICAUX

Dans la plupart des cas, nous réglons votre hôpital, votre clinique ou votre praticien directement.

- Dans tous les cas, nous réglons uniquement la part des frais engagés pour les soins médicaux qui est prise en charge.
- Tous les *assurés* sont responsables du règlement de toute franchise ou de la participation aux frais directement à l'hôpital, au praticien ou à la clinique au moment des soins.



La liste des hôpitaux, cliniques et praticiens faisant partie du réseau Cigna est disponible dans votre Espace client en ligne sécurisé. Vous pouvez aussi contacter notre équipe du Service clients pour plus d'informations.

Si vous avez réglé votre hôpital, votre clinique ou votre professionnel de santé vous-même.

- Envoyez-nous votre facture et votre demande de remboursement
 - en ligne via *votre* Espace client en ligne sécurisé ;
 - ou par e-mail, fax ou courrier (voir page 12).
- Nous vous rembourserons (moins votre franchise et/ou participation aux frais applicables).
- Nous nous efforçons de traiter votre demande de remboursement dans un délai de 5 jours ouvrables après réception de tous les documents nécessaires



Vous pouvez télécharger vos formulaires de demande de remboursement dans *votre* Espace client en ligne sécurisé ou sur www.cignaglobal.com/help/claims

Notez que dans certains pays, nous ne sommes pas autorisés à payer un professionnel de santé directement. Dans ce cas, il vous appartient de payer les soins à votre professionnel de santé et Cigna vous remboursera.

Avant de recevoir des soins, lisez les informations suivantes concernant l'autorisation préalable requise, les soins médicaux d'urgence, et comment obtenir des soins aux États-Unis.

AUTORISATION PRÉALABLE

Appelez-nous dès que possible avant de recevoir des soins médicaux dans le cadre de l'Assurance médicale internationale et de l'un des modules supplémentaires que vous avez sélectionnés (le cas échéant).

Une autorisation préalable est requise pour les hospitalisations et les soins médicaux de jour. Elle n'est pas requise pour les soins ambulatoires à l'exception des soins médicaux répertoriés à la page 24. Nous pouvons demander des informations supplémentaires, par exemple un rapport médical, afin

d'approuver les soins. Nous confirmerons notre autorisation et, le cas échéant, le nombre de soins approuvés.

Si vous n'obtenez pas notre autorisation préalable, le traitement des demandes pourrait être retardé ou nous pourrions refuser de régler une partie ou la totalité de la demande de remboursement. Nous réduirons le montant que nous réglerons de :

- 50 % si vous ne nous avez pas appelés en temps utile pour obtenir une autorisation préalable pour des soins médicaux reçus aux États-Unis ;
- 20 % si vous n'avez pas obtenu d'autorisation préalable pour des soins médicaux en dehors des États-Unis.

Dans certains cas, nous pouvons donner à un assuré ou à un hôpital, un praticien ou une clinique une lettre de prise en charge. Cela signifie que nous acceptons par avance de prendre en charge une partie ou la totalité du coût des soins spécifiques. Dans les cas où nous remettons une lettre de prise en charge, nous paierons à l'assuré, à l'hôpital, au praticien ou à la clinique le montant accepté à la réception d'une demande appropriée et d'une copie de la facture concernée, une fois les soins médicaux réalisés.

SOINS MÉDICAUX D'URGENCE

Nous savons que parfois, il ne sera pas pratique ou possible pour vous de nous contacter avant de recevoir des soins médicaux en cas d'urgence où la priorité est d'être pris en charge dès que possible. Dans ce cas, nous demandons à vous ou à l'assuré concerné de nous contacter dans les 48 heures suivant les soins. Cela nous permettra de confirmer si vos soins médicaux sont couverts et faire le nécessaire pour régler le professionnel de santé.

Nous pouvons demander des informations supplémentaires, par exemple un rapport médical, afin d'approuver les soins. Nous confirmerons la prise en charge et, le cas échéant, le nombre de soins *médicaux* pris en charge.

Si un assuré a été amené à l'hôpital, chez un praticien ou dans une clinique ne faisant pas partie de notre réseau, nous pouvons organiser le transfert de l'assuré (avec son consentement) vers un hôpital, un praticien ou une clinique du réseau Cigna pour la poursuite des soins médicaux, une fois que cela est possible du point de vue médical.



POUR OBTENIR DES SOINS AUX ÉTATS-UNIS

Si l'assuré a obtenu une autorisation préalable mais décide de se faire soigner dans un hôpital, chez un praticien ou dans une clinique ne faisant pas partie du réseau Cigna, nous réduirons le montant que nous paierons de 20 %.

Nous comprenons qu'il est parfois impossible que les soins médicaux soient fournis par un hôpital, un praticien ou une clinique du réseau Cigna. Dans ce cas, nous n'appliquons pas cette réduction au paiement que nous effectuerons. Exemples :

- quand il n'y a pas d'hôpital, de praticien ni de clinique faisant partie du réseau Cigna dans un rayon de 50 kilomètres autour du lieu de résidence de l'assuré ; ou
- quand les soins dont a besoin l'assuré ne sont pas disponibles dans un hôpital, chez un praticien ou dans une clinique local(e) du réseau Cigna ; ou
- lorsqu'il s'agit de soins médicaux d'urgence.

SOUMETTRE DES DEMANDES DE REMBOURSEMENT

Si vous avez réglé vos soins vous-même, vous pouvez nous envoyer votre facture et votre formulaire de demande de remboursement. Le moyen le plus simple de le faire est via votre Espace client en ligne sécurisé.

VOUS AUREZ BESOIN DE:



La **facture** de *votre* praticien



Un formulaire de demande de remboursement rempli



Le justificatif de votre paiement

N'oubliez pas d'indiguer clairement votre numéro de contrat d'assurance sur tous les documents que vous nous transmettez.

Vous pouvez télécharger vos formulaires de demande de remboursement à partir de votre Espace client en ligne sécurisé ou sur www.cignaglobal.com/help/claims

VOUS POUVEZ SOUMETTRE VOS DEMANDES DE REMBOURSEMENT PAR:

- Votre Espace client en ligne sécurisé (voir page 13)
- E-mail: cghoclaims@cigna.com
- Courrier : Pour les soins médicaux effectués :

>	Fax: +44 (0) 1475 492 113 (en dehors des
	États-Unis) ; 855 358 6457 (aux États-Unis)

En dehors des <i>États-Unis</i> , de Hong Kong et de Singapour	Aux États-Unis	À Hong Kong	À Singapour
Cigna Global Health Options Service clients 1 Knowe Road Greenock PA15 4RJ, Écosse	Cigna International PO Box 15964 Wilmington Delaware 19850 États-Unis	Cigna Worldwide General Insurance Company Ltd Cigna Global Health Options Service clients 16/F, International Trade Tower 348 Kwun Tong Road Kwun Tong Kowloon Hong Kong SAR	Business Services Team Cigna Europe Insurance Company S.AN.V Singapore Branch Cigna Global Health Singapore 152 Beach Road #33-05/06 The Gateway East Singapour 189721

INFORMATIONS IMPORTANTES

- Vous et tous les assurés devez respecter les procédures de demande de remboursement détaillées dans ce Guide client.
- Nous pouvons vous rembourser par virement ou par chèque.
- Il est possible que nous ayons besoin d'informations supplémentaires pour traiter une demande de remboursement, par exemple des rapports médicaux ou autres informations sur l'état de santé de l'assuré, ou encore les résultats d'un examen médical indépendant que nous pourrions demander (réalisé à nos frais).
- L'assuré doit envoyer les formulaires de demande de remboursement et les factures le plus rapidement possible après les soins. Si la demande et la facture ne nous sont pas envoyées dans un délai de 12 mois après la date des soins, la demande ne sera pas éligible pour règlement ou remboursement.

Sous réserve des conditions de ce contrat, nous prenons en charge les frais suivants en rapport avec votre demande de remboursement :

- Frais décrits dans la section Liste des garanties de ce Guide client, applicable à la date ou aux dates des soins de l'assuré.
- Frais des soins déjà effectués. Cependant, nous ne prenons pas en charge les frais des soins nécessitant un acompte ou un règlement à l'avance.
- Soins médicalement nécessaires et cliniquement appropriés pour l'assuré.
- Frais raisonnables et habituellement pratiqués pour les soins médicaux, et services liés à des soins médicaux qui figurent dans la liste des garanties. Nous prenons en charge les frais des soins médicaux correspondant aux honoraires pratiqués au lieu du traitement et conformément à la pratique clinique et médicale établie.
- Si vous dépassez un sous-plafond de garantie individuel, ou le plafond de garantie annuel global, nous vous demanderons de rembourser la part de frais dépassant votre plafond.

VOTRE ESPACE CLIENT EN LIGNE

En tant que client Cigna Global Health Options, vous avez accès à une mine d'informations où que vous soyez dans le monde, par le biais de votre Espace client en ligne sécurisé.

Pour accéder à votre Espace client en ligne sécurisé, rendez-vous sur www.cignaglobal.com, puis ;

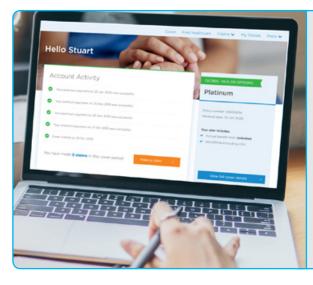


Cliquez sur le **bouton** « Connexion client » en haut à droite.



Saisissez l'adresse e-mail que vous nous avez fournie, puis *votre* mot de passe.

Si vous ne parvenez pas à accéder à l'Espace client, contactez notre équipe du Service clients.



GÉRER VOTRE POLICE

Votre Espace client en ligne sécurisé est le moyen le plus simple pour vous de gérer votre contrat et d'accéder à toutes les informations concernant votre couverture. Dans cet espace vous pouvez :

- consulter les documents de votre contrat, notamment votre attestation d'assurance et les cartes d'assuré Cigna pour tous les assurés ;
- voir toutes les exclusions spéciales applicables à votre contrat ;
- voir toutes les garanties incluses dans votre assurance ;
- voir un récapitulatif de vos paiements de primes ;
- voir tous vos échanges avec nous :
- soumettre facilement et suivre l'état d'avancement de vos demandes de remboursement ;
- mettre à jour vos informations si nécessaire.

ACCÉDER À DES SOINS

Notre outil de recherche vous permet de trouver facilement des praticiens près de chez vous Vous pouvez affiner votre recherche par spécialité médicale, type d'établissement ou professionnel de santé.



NOUS CONTACTER

Votre Espace client en ligne sécurisé vous offre également différents moyens pratiques de nous contacter, notamment en discutant par tchat, en nous envoyant directement un message ou en nous demandant de vous rappeler au moment qui vous convient







Tchat en direct

Demander à être rappelé

Envoyez-nous un message

FRANCHISE ET PARTICIPATION AUX FRAIS

Notre large gamme d'options de franchise et de participation aux frais vous permet de composer un contrat sur mesure, adapté à votre budget. Vous pouvez choisir une franchise et/ou une participation aux frais dans le cadre de l'Assurance médicale internationale et/ou l'option Soins ambulatoires à l'international.

Si vous choisissez une franchise et/ou une participation aux frais, le montant de votre prime sera inférieur à ce qu'il serait autrement.

- Franchise il s'agit du montant que vous devez payer sur le coût de vos soins médicaux jusqu'à ce que la franchise pour la période de couverture soit atteinte.
- Participation aux frais il s'agit du pourcentage de frais que vous devez payer sur le coût de vos soins médicaux. Ce pourcentage est appliqué après calcul du montant de la franchise (si cette option a été sélectionnée).
- Participation maximale (annuelle) aux frais il s'agit du montant maximal de participation aux frais que vous devez régler sur une période de couverture donnée. Seules les sommes que vous payez dans le cadre de la participation aux frais sont soumises à la limite de participation maximale aux frais.

Si vous avez sélectionné une franchise et/ou une participation aux frais, les exemples ci-dessous vous expliquent le fonctionnement.

Exemple 1:

FONCTIONNEMENT DE LA FRANCHISE

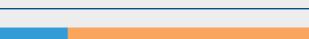
Valeur de la demande de remboursement : 1200 \$

Franchise: 375 \$

Une fois que le montant de la franchise est atteint, vous payez toutes les dépenses ultérieures de soins médicaux sur cette période de couverture.

Dans cet exemple, le montant de la franchise a été atteint pour cette période de couverture.





Demande de remboursement : 1 200 \$

825 \$



825 \$

Exemple 2:

FONCTIONNEMENT DE LA PARTICIPATION AUX FRAIS

375 \$

Valeur de la demande de remboursement : 5 000 \$

Franchise: 0 \$

Participation aux frais: 20 % = 1 000 \$ Participation maximale aux frais: 2 000 \$ Le montant de la participation aux frais est soumis à la limite de participation maximale (annuelle) aux frais.

Dans cet exemple, 1000 \$ ont été payés sur les 2 000 \$ de participation maximale (annuelle) aux frais pour cette *période de* couverture.



Demande de remboursement : 5 000 \$

1000\$

4 000 \$



20 % de 5 000 \$ = 1 000 \$

Exemple 3:

FONCTIONNEMENT DE LA PARTICIPATION AUX FRAIS ET DE LA PARTICIPATION **MAXIMALE (ANNUELLE) AUX FRAIS**

Valeur de la demande de remboursement : 20 000 \$

Franchise: 0\$

Participation aux frais: 20 % = 4 000 \$ Participation maximale aux frais: 2 000 \$

La participation maximale (annuelle) aux frais vous protège d'un reste à charge trop important.

Dans cet exemple, vous avez déjà versé votre participation maximale (annuelle) aux frais et *nous* prenons en charge les dépenses restantes pour cette *période de couverture*.



Vous payez les 2 000 \$ de participation aux frais

Demande de remboursement : 20 000 \$ 2 000 \$ 18 000 \$



Nous payons 18 000 \$

20 % de 20 000 \$ = 4 000 \$, mais la participation maximale (annuelle) aux frais limite vos frais à 2 000 \$

Exemple 4:

FONCTIONNEMENT DE LA FRANCHISE ET DE LA PARTICIPATION AUX FRAIS EN CAS DE SÉLECTION DE CES DEUX OPTIONS

Demande de remboursement : 20 000 \$

Valeur de la demande de remboursement: 20 000 \$

Franchise: 375 \$

Participation aux frais:

20 % = 3 925 \$

Participation maximale aux frais:

5 000 \$

La franchise est exigible avant que la participation aux frais ne soit calculée.

Dans cet exemple, *votre* franchise de 375 \$ est d'abord déduite du coût des soins médicaux puis la participation aux frais de 20 % est calculée. 3 925 \$ ont été payés sur les 5 000 \$ de participation maximale (annuelle) aux frais pour cette période de couverture.



Vous payez la franchise de 375 \$ et une participation aux frais de 3 925 \$

375 \$ 3 925 \$

15 700 \$



20 % de 19 625 \$ = 3 925 \$

INFORMATIONS IMPORTANTES

- Vous devrez régler le montant de la franchise et de la participation aux frais directement à l'hôpital, à la clinique ou au *praticien*.
- La franchise, la participation aux frais et la participation maximale aux frais sont déterminées séparément pour chaque assuré et chaque période de couverture.
- Si vous sélectionnez à la fois une franchise et une participation aux frais, la somme que vous devrez payer pour la franchise sera calculée avant la somme que vous devrez régler pour la participation aux frais.
- Vous pouvez demander une modification de la franchise et/ou de la participation aux frais et de la participation maximale aux frais avec prise d'effet à la date de reconduction annuelle chaque année. Si vous souhaitez supprimer ou réduire votre franchise, votre participation aux frais ou réduire votre participation maximale aux frais sur votre couverture, nous pourrions exiger que vous nous fournissiez plus d'informations médicales détaillées (y compris les informations médicales de tout assuré le cas échéant) et nous pourrions appliquer de nouvelles restrictions ou exclusions spéciales sur la base des informations que vous nous fournissez.
- Vous pouvez vérifier la franchise ou la participation aux frais que vous avez sélectionnée en consultant votre attestation d'assurance qui est disponible dans votre Espace client en ligne sécurisé.

ASSURANCE MÉDICALE INTERNATIONALE

Nos régimes d'assurance comprennent 3 niveaux de couverture distincts : Silver, Gold et Platinum.

L'assurance médicale internationale est la couverture maladie indispensable pour les frais d'hospitalisation, les frais de soins de jour et de séjour, ainsi que pour les soins en cancérologie, psychiatrie et bien d'autres spécialités.

Plafond de garantie annuel global - par assuré et par période de couverture

Cela inclut les remboursements versés au titre de toutes les garanties de l'assurance médicale internationale.

Silver	Gold	Platinum
1 000 000 \$ 800 000 € 650 000 £	2 000 000 \$ 1 600 000 € 1 300 000 £	Règlement intégral

Frais d'hospitalisation

Jusqu'au plafond de garantie annuel global pour votre assurance, par assuré et par période de couverture.

Silver	Gold	Platinum
Règlement intégral	Règlement intégral	Règlement intégral
Chambre individuelle	Chambre individuelle	Chambre individuelle

- Frais de soins infirmiers et de séjour pour une hospitalisation et des soins de jour, ainsi que pour la salle de réveil.
- Salle d'opération.
- Médicaments et pansements prescrits dans le cadre d'une hospitalisation ou de soins de jour uniquement.
- Pathologie, radiologie et tests de diagnostic (sauf Imagerie médicale avancée).
- Honoraires de salle de soins médicaux et infirmiers pour la chirurgie ambulatoire (nous prenons en charge les frais infirmiers uniquement lorsqu'un assuré fait l'objet d'une opération).
- Soins intensifs : traitement intensif, soins coronariens et unité de soins pour malades hautement dépendants.
- Honoraires de chirurgiens et d'anesthésistes.
- Honoraires de consultation de spécialistes dans le cadre d'une hospitalisation et de soins de jour.
- Soins dentaires d'urgence dans le cadre d'une hospitalisation.

Nous collaborerons avec vous et avec votre praticien pour veiller à ce que vous receviez les soins médicaux nécessaires dans un établissement médical adapté.

Remarque importante:

Nous prenons en charge les soins ambulatoires reçus avant ou après une opération uniquement si l'assuré a souscrit l'option Soins ambulatoires à l'international (sauf si les soins médicaux entrent dans le cadre d'un traitement contre le cancer).

Hébergement à l'hôpital pour un parent ou

Jusqu'à la limite totale indiquée pour la couverture que vous avez sélectionnée, par assuré et par période de couverture ou, en cas de règlement intégral, jusqu'au plafond de garantie annuel global pour la couverture que vous avez sélectionnée, par assuré et par période de couverture.

Silver	Gold	Platinum
1 000 \$ 740 € 665 £	1 000 \$ 740 € 665 £	Règlement intégral

Si un assuré de moins de 18 ans a besoin d'être hospitalisé et doit passer la nuit à l'hôpital, nous prenons également en charge l'hébergement d'un parent ou tuteur légal à l'hôpital, si un hébergement est possible dans le même hôpital pour un coût raisonnable.

Nous prenons en charge les frais d'hébergement à l'hôpital pour un parent ou un tuteur légal uniquement si les soins *médicaux* que l'*assuré* reçoit pendant son séjour à l'*hôpital* sont couverts par son *contrat*.

Indemnité journalière d'hospitalisation

Par nuit jusqu'à 30 jours par assuré et par période de couverture.

Silver	Gold	Platinum
100 \$	100 \$	200 \$
75 €	75 €	150 €
65 £	65 £	130 £

Nous versons des indemnités directement à l'assuré lorsque celui-ci :

- est soigné dans un hôpital couvert par cette assurance ;
- est hospitalisé pour une nuit ; et
- l'hôpital ne facture aucuns frais de séjour ni frais de soins médicaux à l'assuré, à une compagnie d'assurance et/ou à une administration.

Soins au service des urgences

Jusqu'à la limite totale indiquée pour la couverture que vous avez sélectionnée, par assuré et par période de couverture.

Silver	Gold	Platinum
500 \$	1 000 \$	1 200 \$
370 €	740 €	1000€
335 £	665 £	800 £

Nous prenons en charge les soins médicaux d'urgence en ambulatoire reçus au service des urgences d'un hôpital, suite à un accident, une maladie soudaine et/ou l'exposition à un danger, et lorsque l'assuré ne passe pas la nuit à l'hôpital pour des raisons médicales.

Remarques importantes:

- Si vous avez sélectionné l'option Soins ambulatoires à l'international, cette garantie et les limites sont épuisées avant que la garantie Soins ambulatoires à l'international ne puisse être mise en jeu.
- La franchise applicable de la garantie Soins ambulatoires à l'international et la participation aux frais (si cette option a été choisie) s'appliqueront à cette garantie.

Services de transplantation

Jusqu'au plafond de garantie annuel global pour votre assurance, par assuré et par période de couverture.

Silver	Gold	Platinum
Règlement	Règlement	Règlement
intégral	intégral	intégral

Nous prenons en charge les frais d'hospitalisation et les frais de soins de jour directement liés à une transplantation d'organe chez un assuré, si cette transplantation est médicalement nécessaire et que l'organe à transplanter provient d'un donneur légitime et vérifié. Nous prenons également en charge les médicaments antirejet administrés après une

Si un assuré a besoin d'une transplantation d'organe (que le donneur soit ou non couvert par le contrat), nous prenons en charge:

- le prélèvement de l'organe ou de la moelle épinière ;
- tous les tests ou procédures de compatibilité médicalement nécessaires ;
- les frais d'hospitalisation du donneur ; et
- tous les frais engagés si le donneur subit des complications, pendant une période de 30 jours après son opération.

Imagerie médicale avancée (IRM, tomodensitométries et caméra à positons)

Jusqu'à la limite totale indiquée pour la couverture que vous avez sélectionnée, par assuré et par période de couverture ou, en cas de règlement intégral, jusqu'au plafond de garantie annuel global pour la couverture que vous avez sélectionnée, par assuré et par période de couverture.

Silver	Gold	Platinum
10 000 \$ 7 400 € 6 650 £	15 000 \$ 12 000 € 9 650 £	Règlement intégral

Nous prenons en charge l'imagerie médicale avancée si elle est recommandée par un praticien dans le cadre d'une hospitalisation, de soins de jour ou de soins ambulatoires.

Rééducation

Jusqu'à la limite totale indiquée pour la couverture que vous avez sélectionnée, par assuré et par période de couverture ou, en cas de règlement intégral, jusqu'au plafond de garantie annuel global pour la couverture que vous avez sélectionnée, par assuré et par période de couverture.

Silver	Gold	Platinum
5 000 \$	10 000 \$	
3 700 €	7 400 €	Règlement
3 325 £	6 650 £	intégral
Jusqu'à 30 jours	Jusqu'à 60 jours	Jusqu'à 90 jours

Nous prenons en charge les soins médicaux de rééducation, y compris la physiothérapie, la rééducation professionnelle, les traitements cardiaques, pulmonaires, cognitifs et orthophoniques.

Nous prenons uniquement en charge les soins médicaux de rééducation faisant suite à une opération chirurgicale et/ ou à un traumatisme. Si des séances de rééducation doivent avoir lieu dans un centre de rééducation résidentiel, nous prenons en charge l'hébergement et les repas.

Pour déterminer si le plafond journalier a été atteint, nous comptabilisons chaque nuitée au cours de laquelle un assuré est hospitalisé et/ou reçoit des soins de jour comme une journée.

Sous réserve de l'obtention d'une autorisation préalable, avant le début de tout traitement, nous prenons en charge les séances de rééducation au-delà du nombre de jours indiqué, si la poursuite du traitement est médicalement nécessaire et recommandée par le spécialiste traitant.

Remarque importante:

Nous approuvons les séances de rééducation uniquement si le spécialiste traitant nous fournit un rapport, expliquant la durée de séjour de l'assuré à l'hôpital, le diagnostic et les soins médicaux que l'assuré a reçus, ou doit recevoir.

Soins à domicile

Jusqu'à la limite totale indiquée pour la couverture que vous avez sélectionnée, par assuré et par période de couverture ou, en cas de règlement intégral, jusqu'au plafond de garantie annuel global pour la couverture que vous avez sélectionnée, par assuré et par période de couverture.

Silver	Gold	Platinum
2 500 \$ 1 850 € 1 650 £ Jusqu'à	5 000 \$ 3 700 € 3 325 £ jusqu'à	Règlement intégral Jusqu'à
30 jours	60 jours	120 jours

Nous ne prendrons en charge les soins à domicile que s'ils sont dispensés au domicile de l'assuré par un infirmier qualifié et qu'ils comprennent des soins médicalement justifiés qui seraient habituellement dispensés à l'hôpital. Nous ne prenons pas en charge les soins à domicile représentant des soins non médicaux ou de l'aide personnelle.

Nous prenons en charge des soins à domicile pour un assuré si :

- ils sont recommandés par un spécialiste suite à une hospitalisation ou des soins de jour couverts par ce contrat ;
- ils commencent immédiatement après la sortie de l'assuré de l'hôpital; et
- ils réduisent la durée du séjour de l'assuré à l'hôpital.

Acupuncture et médecine chinoise

Jusqu'à la limite totale indiquée pour la couverture que vous avez sélectionnée, par assuré et par période de couverture ou, en cas de règlement intégral, jusqu'au plafond de garantie annuel global pour la couverture que vous avez sélectionnée, par assuré et par *période de couverture*.

Silver	Gold	Platinum
1 500 \$ 1 100 € 1 000 £	2 500 \$ 1 850 € 1 650 £	Règlement intégral

Nous prenons en charge l'acupuncture et la médecine chinoise uniquement si ce n'est pas le traitement principal que l'assuré doit recevoir à l'hôpital.

L'acupuncteur ou le praticien en médecine chinoise doit être un praticien qualifié, titulaire de la licence appropriée pour exercer dans le pays où le traitement est dispensé.

Soins palliatifs	Silver	Gold	Platinum
Jusqu'à la limite totale indiquée pour la couverture que <i>vous</i> avez sélectionnée, par <i>assuré</i> et par <i>période de couverture</i> ou, en cas de règlement intégral, jusqu'au plafond de garantie annuel global pour la couverture que <i>vous</i> avez sélectionnée, par <i>assuré</i> et par <i>période de couverture</i> .	35 000 \$ 25 900 \$ 23 275 £	60 000 \$ 44 400 € 38 400 £	Règlement intégral

Nous prenons en charge les soins palliatifs uniquement si un assuré est diagnostiqué en phase terminale, que son espérance de vie est de moins de six mois et qu'il n'existe aucun traitement efficace pour son rétablissement.

Nous prenons en charge:

- soins à domicile ;
- hospitalisation et soins de jour en hôpital ou centre de soins palliatifs ;
- médicaments prescrits ; et
- soins physiques et psychologiques.

Prothèses	Silver	Gold	Platinum
Jusqu'au plafond de garantie annuel global pour <i>votre</i> assurance, par <i>assuré</i> et par <i>période de couverture</i> .	Règlement	Règlement	Règlement
	intégral	intégral	intégral

Nous prenons en charge les prothèses internes et externes nécessaires au traitement de l'assuré, sous réserve des limites expliquées ci-dessous.

Nous prenons en charge:

- une prothèse nécessaire dans le cadre du traitement suivant immédiatement une intervention chirurgicale aussi longtemps que cela est *médicalement nécessaire* et/ou dans le cadre du processus de récupération à court terme;
- une prothèse externe initiale (mais pas de dispositif de remplacement) pour les assurés âgés d'au moins 18 ans, par période de couverture.

Nous prenons en charge une prothèse externe initiale et jusqu'à deux remplacements pour les assurés âgés de 17 ans ou moins, par période de couverture.

Si un assuré a besoin d'une prothèse de remplacement pendant la période de couverture, nous exigerons un rapport médical approprié.

Services d'ambulance locaux et aériens	Silver	Gold	Platinum
Jusqu'au plafond de garantie annuel global pour <i>votre</i> assurance, par <i>assuré</i> et par <i>période de couverture</i> .	Règlement	Règlement	Règlement
	intégral	intégral	intégral

Si cela est médicalement nécessaire et lié à une pathologie couverte, nous prenons en charge une ambulance locale ou aérienne pour transporter un assuré :

- du lieu d'un accident ou d'une blessure vers un hôpital;
- d'un hôpital à un autre ; ou
- du domicile de l'assuré vers un hôpital.

Nous prenons en charge une ambulance aérienne locale, par exemple un hélicoptère ambulance, uniquement si cela est nécessaire pour transporter un assuré sur une distance maximale de 160 km, si cela est médicalement approprié.

La couverture pour une évacuation médicale ou un rapatriement sanitaire n'est disponible que si vous avez souscrit l'option Évacuation à l'international & Crisis Assistance Plus™. Pour plus d'informations sur cette option, consultez la page 29 du présent Guide client.

Santé mentale et comportementale

Jusqu'à la limite totale indiquée pour la couverture que vous avez sélectionnée, par assuré et par période de couverture ou, en cas de règlement intégral, jusqu'au plafond de garantie annuel global pour la couverture que vous avez sélectionnée, par assuré et par *période de couverture*.

Silver	Gold	Platinum
5 000 \$ 3 700 € 3 325 £	10 000 \$ 7 400 € 6 650 £	Règlement intégral
Jusqu'à 30 jours (hospitalisation et soins de jour)	Jusqu'à 60 jours (hospitalisation et soins de jour)	Jusqu'à 90 jours (hospitalisation et soins de jour)

Nous prenons en charge:

- Traitement fondé sur des preuves et médicalement nécessaire qui est recommandé par un praticien.
- Soins dispensés à l'hôpital, en soins de jour ou soins ambulatoires, par un psychologue et/ou un psychiatre autorisé à exercer en vertu de la législation de ce pays.

Autisme et trouble de déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH)

Nous prenons en charge:

- Les frais médicaux, y compris les consultations chez le médecin et le pédiatre en lien avec l'autisme et le trouble de déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH), pour des soins ambulatoires uniquement, fondés sur des preuves et médicalement nécessaires.
- Tests d'évaluation et de diagnostic en cas de symptômes d'autisme et de trouble de déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH).
- Thérapie comportementale si médicalement nécessaire et selon une pratique fondée sur les preuves.

Remarques importantes:

Nous ne prenons pas en charge:

- Intervention éducative, orthophonie et dispositifs d'aide à l'apprentissage du langage.
- Remèdes ou médicaments prescrits à un patient ambulatoire pour une quelconque de ces affections, sauf si vous avez souscrit l'option Soins ambulatoires à l'international.

Une autorisation préalable est requise pour tous les frais d'hospitalisation, de soins de jour et de soins ambulatoires.

	Silver	Gold	Platinum
Traitement de l'obésité Jusqu'à la limite totale indiquée pour la couverture que <i>vous</i> avez sélectionnée, par <i>assuré</i> et par <i>période de couverture</i> . Disponible après 24 mois de couverture de l' <i>assuré</i> .	Aucune couverture	Remboursement à 70 % jusqu'à : 20 000 \$ 14 800 € 13 300 £	Remboursement à 80 % jusqu'à : 25 000 \$ 18 500 € 16 500 £

Nous prenons en charge la chirurgie de l'obésité pour les assurés âgés de plus de 18 ans sur présentation de justificatifs attestant que toutes les autres méthodes de perte de poids, notamment les cures d'amincissement, les programmes nutritionnels, les aides-minceur et médicaments amincissants ont été essayées au cours des 24 derniers

Remarques importantes:

- l'assuré doit avoir un indice de masse corporelle (IMC) de 40 ou plus et avoir été diagnostiqué comme souffrant d'obésité morbide ;
- peut fournir des documents justificatifs d'autres méthodes de perte de poids qui ont été tentées au cours des 24 derniers mois; et
- a subi une évaluation psychologique qui a confirmé que cette procédure était adaptée à sa situation.

	Silver	Gold	Platinum
om angle proventive da cancer	Remboursement à 70 % jusqu'à :		Remboursement à 80 % jusqu'à :
Jusqu'à la limite totale indiquée pour la couverture que <i>vous</i> avez sélectionnée, par <i>assuré</i> et par <i>période de couverture</i> .	10 000 \$	18 000 \$	18 000 \$
	7 400 €	13 300 €	13 300 €
	6 650 £	12 000 £	12 000 £

Nous prenons en charge la chirurgie préventive du cancer lorsqu'un assuré a de lourds antécédents familiaux concernant une maladie liée à un syndrome de cancer héréditaire (comme le cancer des ovaires) et a passé des tests génétiques qui ont établi la présence d'un syndrome de cancer héréditaire.

Nous prenons en charge les tests génétiques uniquement si l'assuré est couvert par l'option Soins ambulatoires à l'international Gold ou Platinum.

Soins anti-cancéreux

Jusqu'au plafond de garantie annuel global pour votre assurance, par assuré et par période de couverture.

	51	Silve

Règlement

intégral

Gold

Règlement intégral

Platinum

Règlement intégral

Après un diagnostic de cancer, nous prenons en charge les frais de traitement du cancer si nous considérons ce traitement comme un traitement actif et fondé sur les preuves, que l'assuré séjourne à l'hôpital ou reçoive des soins de iours ou des soins ambulatoires.

Nous prenons en charge les tests génétiques uniquement si l'assuré est couvert par l'option Soins ambulatoires à l'international Gold ou Platinum.

Troubles congénitaux

Jusqu'à la limite totale indiquée pour la couverture que vous avez sélectionnée, par assuré et par période de couverture.

Silver	Gold
5 000 \$	20 000 \$
3 700 €	14 800 €
3 325 £	13 300 £

Platinum 39 000 \$ 30 500 € 25 000 £

Nous prenons en charge le traitement des troubles congénitaux, dans le cadre d'une hospitalisation ou de soins de jour, qui sont apparus avant le 18e anniversaire de l'assuré, quel que soit l'âge de l'assuré au moment du traitement.

Remarques importantes:

- Nous ne prenons pas en charge le traitement des troubles congénitaux au titre d'une autre garantie de la liste des garanties, sauf dans le cas suivant :
- Une maladie congénitale est diagnostiquée après le 18e anniversaire d'un assuré. Les soins médicaux sont soumis aux plafonds de garantie applicables aux frais d'hospitalisation et frais de soins de jour.

Garantie hospitalisation d'urgence hors zone de couverture

Pour les assurés qui n'ont pas de couverture Monde entier, États-Unis compris.

Jusqu'à la limite totale indiquée pour la couverture que vous avez sélectionnée, par assuré et par période de couverture ou, en cas de règlement intégral, jusqu'au plafond de garantie annuel global pour la couverture que vous avez sélectionnée, par assuré et par période de couverture.

Silver	Gold	Platinum
100 000 \$ 75 000 € 65 000 £	250 000 \$ 200 000 € 162 500 £	Règlement intégral
(hospitalisation et soins de jour)	(hospitalisation et soins de jour)	(hospitalisation et soins de jour

Soins médicaux d'urgence, dans le cadre d'une hospitalisation et de soins de jour, au cours de déplacements professionnels ou privés de courte durée à l'intérieur de votre zone de couverture, lorsque votre vie est en danger.

Remarques importantes:

L'assuré ne doit pas avoir reçu de soins médicaux, avoir présenté des symptômes ni consulté en lien avec cet état de santé nécessitant des soins médicaux d'urgence avant de commencer le voyage.

La couverture est limitée à :

- une durée maximale de 21 jours par voyage ; et
- un total de 60 jours maximum par période de couverture, tous voyages confondus.
- Si l'option Soins ambulatoires à l'international a été souscrite dans le cadre de votre contrat, les assurés sont couverts uniquement pour les soins ambulatoires d'urgence. La couverture est soumise au plafond de garantie annuel global et aux plafonds de garantie individuels applicables aux Soins ambulatoires à l'international.
- Les frais relatifs à la maternité, la grossesse, l'accouchement ou toutes les complications liées à la grossesse ou à l'accouchement sont exclus de cette Garantie hospitalisation d'urgence hors zone de couverture.
- Cette garantie ne s'applique pas si vous avez sélectionné l'option Monde entier, États-Unis compris.
- Nous exigerons des justificatifs de votre entrée et sortie des États-Unis.
- Cette option n'est pas disponible si votre pays de résidence habituelle est les États-Unis.
- Le fait de recevoir des soins médicaux ne doit pas avoir constitué l'un des objectifs du voyage.
- Les soins médicaux d'urgence ne sont applicables que si vous ne pouvez pas bénéficier du régime public d'assurance maladie de ce pays.

SOINS PARENTAUX ET PÉDIATRIQUES

Platinum Silver Gold Soins de maternité courants (Contrats Gold et Platinum uniquement) 7 000 \$ 14 000 \$ Jusqu'à la limite totale indiquée pour la couverture que vous Aucune avez sélectionnée, par assuré et par période de couverture. 5 500 € 11 000 € couverture Prise en charge lorsque la mère est couverte par le contrat 4 500 £ 9 000 £ depuis 12 mois ou plus.

Nous prenons en charge les soins médicaux suivants, dans le cadre d'une hospitalisation ou de soins de jour, selon l'option la plus appropriée, si la mère est couverte par le contrat depuis au moins 12 mois consécutifs :

- honoraires d'hôpital, d'obstétricien et de sage-femme pour un accouchement normal ; et
- tous honoraires pour les soins postnatals nécessaires à la mère immédiatement après un accouchement normal.

Nous ne prenons pas en charge la gestation pour autrui ou tout traitement associé. Nous ne prenons pas en charge les soins ou traitements de maternité pour une assurée agissant en qualité de mère porteuse ni pour une personne agissant comme mère porteuse pour un assuré.

Complications de la maternité	Silver	Gold	Platinum
(Contrats Gold et Platinum uniquement)			
Jusqu'à la limite totale indiquée pour la couverture que <i>vous</i> avez sélectionnée, par <i>assuré</i> et par <i>période de couverture</i> .	Aucune couverture	14 000 \$ 11 000 €	28 000 \$ 22 000 €
Prise en charge lorsque la mère est couverte par le <i>contrat</i> depuis 12 mois ou plus.	Couverture	9 000 £	18 000 £

Nous prenons en charge les frais d'hospitalisation ou les frais de soins ambulatoires en rapport avec des complications résultant d'une grossesse ou d'un accouchement si la mère est couverte par le contrat depuis au moins 12 mois consécutifs. Cette prise en charge est limitée à des états qui ne peuvent survenir qu'en conséquence directe de la grossesse ou de l'accouchement, y compris une fausse couche et une grossesse extra-utérine.

- Cette partie du contrat d'assurance ne prévoit pas la couverture des naissances à domicile.
- Nous prenons en charge une naissance par césarienne lorsque celle-ci est médicalement nécessaire. Si nous ne pouvons pas vérifier que celle-ci était médicalement nécessaire, nous prenons en charge uniquement les frais jusqu'à la limite de la garantie des soins de maternité courants.

Nous ne prenons pas en charge la gestation pour autrui ou tout traitement associé. Nous ne prenons pas en charge les soins ou traitements de maternité pour une assurée agissant en qualité de mère porteuse ni pour une personne agissant comme mère porteuse pour un assuré.

Accouchements à domicile	Silver	Gold	Platinum
(Contrats Gold et Platinum uniquement)			
Jusqu'à la limite totale indiquée pour la couverture que <i>vous</i> avez sélectionnée, par <i>assuré</i> et par <i>période de couverture</i> . Prise en charge lorsque la mère est couverte par le <i>contrat</i> depuis 12 mois ou plus.	Aucune couverture	500 \$ 370 € 335 £	1 100 \$ 850 € 700 £

Nous prenons en charge les honoraires de sage-femme et de spécialistes en rapport avec des naissances normales à domicile si la mère est couverte par le contrat depuis au moins 12 mois consécutifs.

Veuillez noter que les Complications de la couverture des soins de maternité expliquées ci-dessus n'incluent pas la couverture des accouchements à domicile. Cela signifie que tous frais en rapport avec des complications survenant dans le cadre d'une naissance au domicile ne seront réglés que conformément aux limites de l'accouchement à domicile, comme expliquées dans la liste des garanties.

Soins aux nouveau-nés	Silver	Gold	Platinum
Jusqu'à la limite totale indiquée pour la couverture que vous avez sélectionnée, par <i>période de couverture</i> , au cours des 90 premiers jours suivant la naissance.	25 000 \$ 18 500 €	75 000 \$ 55 500 €	156 000 \$ 122 000 €
Disponible uniquement lorsque la mère est couverte par le contrat depuis 12 mois ou plus.*	16 500 £	48 000 £	100 000 £

À condition que le nouveau-né soit ajouté au contrat, nous prenons en charge :

- jusqu'à 10 jours de soins courants pour le nouveau-né après la naissance ; et
- Tous les soins médicaux nécessaires pour le nouveau-né au cours des 90 premiers jours suivant la naissance, à la place de toute autre garantie.

Remarques importantes:

Ajout du nouveau-né au contrat:

- Si au moins un (1) des parents est couvert par le contrat depuis au moins douze (12) mois consécutifs avant la naissance du nouveau-né, nous ne demanderons aucun renseignement sur sa santé, ni aucun examen médical si nous recevons la souscription pour l'ajout du nouveau-né au contrat dans les trente (30) jours suivant la date de naissance du nouveau-né. Cependant, si nous recevons une souscription plus de trente (30) jours après la date de naissance du nouveau-né, le nouveau-né fera l'objet d'une appréciation du risque médical.
- *Si aucun parent n'est couvert pas le *contrat* depuis au moins douze (12) mois consécutifs avant la naissance du nouveau-né, celui-ci fera l'objet d'une appréciation du risque médical et vous pourrez soumettre une souscription pour ajouter le nouveau-né. Si une appréciation du risque médical est nécessaire pour le nouveau-né, nous vous dirons alors si nous pouvons assurer le nouveau-né et, le cas échéant, quelles sont toutes les conditions ou exclusions spécifiques qui s'appliquent. L'assurance prendra effet à compter de la date à laquelle vous acceptez les conditions proposées.
- Les enfants nés d'une mère porteuse ou qui ont été adoptés ne peuvent être couverts par le contrat qu'à partir de leur 90e jour. La couverture du nouveau-né nécessite de répondre au préalable à un questionnaire médical, sur la base duquel nous pouvons appliquer des restrictions ou exclusions spéciales.

Tous les soins médicaux nécessaires en lien avec des troubles congénitaux d'un nouveau-né sont couverts par la garantie « Troubles congénitaux », détaillée à la page 21, et sont soumis aux conditions de l'ajout du nouveau-né au contrat comme précisé ci-dessus.

VOS OPTIONS DE FRANCHISE ET DE PARTICIPATION AUX FRAIS

The franchise Une franchise est le montant que vous devez régler avant tout remboursement pris en charge par votre couverture d'assurance. 750 \$ 550 € 1000 £ 1000 £ 1000 £ 2000 € 2000 € 2000 € 5000 € 5000 € 5000 € 6650 €	i e	3 000 \$ 7 500 \$	1 100 € 2 200 € 5 500 €	1 000 £ 2 000 £ 5 000 £
--	-----	----------------------	-------------------------------	-------------------------------

Participation aux frais après franchise La participation aux frais est le pourcentage de chaque demande de remboursement qui n'est pas prise en charge dans le cadre de votre couverture.	Veuillez commercer par choisir <i>votre</i> pourcentage de <i>participation aux frais</i> 0% / 10% / 20% / 30%
Participation maximale (annuelle) aux frais	Choisissez ensuite votre participation maximale
La <i>participation maximale aux frais</i> correspond au montant maximal de <i>participation aux frais</i> restant à <i>votre</i> charge par <i>période de couverture</i> .	(annuelle) aux frais: 2 000 \$ 5 000 \$
Le montant de la <i>participation aux frais</i> est calculé après la prise en compte de la <i>franchise</i> Seules les sommes que <i>vous</i> versez	1 480 € ou 3 700 € 1 330 £ 3 325 £

dans le cadre de la participation aux frais sont prises en compte

au titre de la participation maximale aux frais.

LES PAGES SUIVANTES DÉTAILLENT LES GARANTIES FACULTATIVES DISPONIBLES À AJOUTER À VOTRE COUVERTURE DE BASE, ASSURANCE MÉDICALE INTERNATIONALE.



CONSULTEZ VOTRE ATTESTATION D'ASSURANCE POUR VÉRIFIER DE QUELLE COUVERTURE VOUS BÉNÉFICIEZ EXACTEMENT.

SOINS AMBULATOIRES À L'INTERNATIONAL

Le module facultatif Soins ambulatoires à l'international offre une couverture plus large des soins ambulatoires lorsqu'une admission à l'hôpital pour des soins de jour ou une hospitalisation n'est pas nécessaire, y compris les consultations chez des spécialistes, les médicaments et pansements prescrits dans le cadre de soins ambulatoires, la rééducation, les tests génétiques pour le cancer, et bien plus encore.

Vous n'avez pas besoin d'obtenir une autorisation préalable pour les soins ambulatoires à l'exception des soins suivants :

- Tests génétiques pour le cancer
- Santé mentale et comportementale (en soins ambulatoires)
- Bilan d'infertilité et traitement
- Médicaments et pansements prescrits pendant plus de 3 mois
- Physiothérapie, chiropraxie et ostéopathie au-delà de 10 séances.

Pour tout autre traitement couvert par le module Soins ambulatoires à l'international, vous n'avez pas besoin de nous contacter pour obtenir une autorisation préalable.

Plafond de garantie annuel global – par assuré et	Silver	Gold	Platinum
par période de couverture Ceci comprend les remboursements effectués au titre de toutes les garanties des <i>Services ambulatoires</i> à l'international.	15 000 \$ 12 000 € 9 650 £	35 000 \$ 25 900 \$ 23 275 £	Règlement intégral

Consultations avec des praticiens et spécialistes	Silver	Gold	Platinum
Jusqu'à la limite totale indiquée pour la couverture que <i>vous</i> avez sélectionnée, par <i>assuré</i> et par <i>période de couverture</i> ou, en cas de règlement intégral, jusqu'au plafond de garantie annuel global pour la couverture que <i>vous</i> avez sélectionnée, par <i>assuré</i> et par <i>période de couverture</i> .	2 500 \$ 1 850 € 1 650 £	5 000 \$ 3 700 € 3 325 £	Règlement intégral

- Nous prenons en charge les consultations ou visites de praticiens qui sont nécessaires pour diagnostiquer une maladie, ou pour organiser ou recevoir un traitement.
- Nous prenons en charge le traitement non chirurgical sur une base ambulatoire, recommandé par un spécialiste comme étant *médicalement nécessaire*.

Médicaments et pansements prescrits	Silver	Gold	Platinum
Jusqu'à la limite totale indiquée pour la couverture que <i>vous</i> avez sélectionnée, par <i>assuré</i> et par <i>période de couverture</i> ou, en cas de règlement intégral, jusqu'au plafond de garantie annuel global pour la couverture que <i>vous</i> avez sélectionnée, par <i>assuré</i> et par <i>période de couverture</i> .	1 500 \$ 1 100 € 1 000 £	3 000 \$ 2 200 € 2 000 £	Règlement intégral

Nous prenons en charge les médicaments et pansements lorsqu'ils sont prescrits par un praticien dans un cadre ambulatoire.

Pathologie, radiologie et tests de diagnostic	Silver	Gold	Platinum
(sauf Imagerie médicale avancée) Jusqu'à la limite totale indiquée pour la couverture que <i>vous</i>	2 500 \$	5 000 \$	
avez sélectionnée, par <i>assuré</i> et par <i>période de couverture</i> ou, en cas de règlement intégral, jusqu'au plafond de garantie annuel global pour la couverture que <i>vous</i> avez sélectionnée, par <i>assuré</i> et par <i>période de couverture</i> .	1 850 € 1 650 £	3 700 € 3 325 £	Règlement intégral

Rééducation ambulatoire	Silver	Gold	Platinum
Jusqu'à la limite totale indiquée pour la couverture que <i>vous</i> avez sélectionnée, par <i>assuré</i> et par <i>période de couverture</i> ou, en cas de règlement intégral, jusqu'au plafond de garantie annuel global pour la couverture que <i>vous</i> avez sélectionnée, par <i>assuré</i> et par <i>période de couverture</i> .	5 000 \$ 3 700 € 3 325 £	10 000 \$ 7 400 € 6 650 £	Règlement intégral

Nous prenons en charge:

- physiothérapie ambulatoire;
- ergothérapie ambulatoire;
- soins; ostéopathiques et chiropratiques ;
- orthophonie; et
- rééducation cardiaque et pulmonaire.

Remarques importantes:

Physiothérapie, ostéopathie et chiropraxie ambulatoires :

Nous prenons en charge ce traitement s'il est médicalement nécessaire et analeptique pour vous aider à effectuer vos activités normales de la vie quotidienne. Le traitement doit être réalisé par un praticien qualifié, détenteur de la licence appropriée pour exercer dans le pays où le traitement est dispensé. Ceci exclut tout traitement en médecine du sport.

Orthophonie:

Nous prenons en charge l'orthophonie reconstructive si elle est nécessaire immédiatement après un traitement couvert par ce contrat (par exemple dans le cadre du suivi de l'assuré après un AVC) et confirmée par un spécialiste comme étant *médicalement nécessaire* à court terme.

Soins pré- et postnatals	Silver	Gold	Platinum
(Contrats Gold et Platinum uniquement)			
Jusqu'à la limite totale indiquée pour la couverture que <i>vous</i> avez sélectionnée, par <i>assuré</i> et par <i>période de couverture</i> .	Aucune couverture	3 500 \$ 2 750 €	7 000 \$ 5 500 €
Prise en charge lorsque la mère est couverte par le <i>contrat</i> depuis 12 mois ou plus.	Couverture	2 250 £	4 500 £

- Nous prendrons en charge les soins pré- et postnatals médicalement justifiés sur une base ambulatoire si la mère a été assurée par l'option Soins ambulatoires à l'international pendant une période ininterrompue de 12 mois ou plus.
- Exemples de soins et examens prénatals :
 - les honoraires courants d'obstétriciens et sages-femmes ;
 - tous les examens et échographies prévus ;
 - les remèdes, médicaments et pansements prescrits ;
 - les examens sanguins prénataux courants, si nécessaire ;
 - l'amniocentèse (ou analyse du liquide amniotique) ou prélèvement de villosités choriales (ou PVC) ;
 - des tests prénatals non invasifs pour des personnes à risque.

Soins postnatals:

tous les frais, y compris les médicaments et pansements prescrits, liés à des soins postnatals nécessaires à la mère immédiatement après un accouchement normal.

Bilan d'infertilité et traitement	Silver	Gold	Platinum
Jusqu'à la limite totale indiquée pour la couverture que <i>vous</i> avez sélectionnée, par <i>assuré</i> et par période contractuelle. Disponible après 24 mois de couverture de l' <i>assuré</i> .	Aucune couverture	Aucune couverture	10 000 \$ 7 400 € 6 650 £

Nous prenons en charge les examens permettant d'établir la cause de l'infertilité si un spécialiste exclut toute cause médicale et que l'assuré n'avait pas connaissance de l'existence d'un problème d'infertilité, et ne présentait aucun symptôme à la prise d'effet de ce contrat.

Si nécessaire, nous prenons en charge au maximum 4 tentatives de traitement de l'infertilité, jusqu'au nombre total indiqué par période du contrat. Cette garantie est accessible uniquement aux assurés âgés de 41 ans maximum.

Une autorisation préalable est requise pour tout bilan d'infertilité et traitement de l'infertilité.

Apnée du sommeil	Silver	Gold	Platinum
Jusqu'à la limite totale indiquée pour la couverture que vous avez sélectionnée, par assuré et par période de couverture.	Aucune couverture	1 500 \$ 1 100 € 1 000 £	2 000 \$ 1 480 € 1 330 £

Sur recommandation de votre praticien, nous prenons en charge une étude du sommeil ou des tests de sommeil à domicile pour déterminer si vous souffrez d'apnée du sommeil.

S'il est établi que vous souffrez d'apnée du sommeil, nous prenons en charge la location d'un appareil de ventilation spontanée en pression positive continue (CPAP) ou, si nécessaire, d'autres dispositifs buccaux.

Si cela est approprié d'un point de vue médical, nous prenons en charge la chirurgie.

Tests génétiques pour le cancer	Silver	Gold	Platinum
Jusqu'à la limite totale indiquée pour la couverture que <i>vous</i> avez sélectionnée, par <i>assuré</i> et par période contractuelle. Disponible après 12 mois de couverture de l' <i>assuré</i> .	Aucune couverture	2 000 \$ 1 480 € 1 330 £	4 000 \$ 2 950 € 2 650 £

Nous prenons en charge les tests génétiques pour les assurés présentant un risque accru de cancer, si cela est médicalement nécessaire et fondé sur des preuves médicales.

Acupuncture et médecine chinoise

Jusqu'à la limite totale indiquée pour la couverture que vous avez sélectionnée, par assuré et par période de couverture ou, en cas de règlement intégral, jusqu'au plafond de garantie annuel global pour la couverture que vous avez sélectionnée, par assuré et par période de couverture.

Silver	Gold	Platinum
2 500 \$ 1 850 € 1 650 £	5 000 \$ 3 700 € 3 325 £	Règlement intégral

Nous prenons en charge un total maximum combiné de 15 consultations avec des acupuncteurs et praticiens en médecine chinoise, si ces traitements sont recommandés par un praticien. Le traitement doit être réalisé par un praticien qualifié, détenteur de la licence appropriée pour exercer dans le pays où le traitement est dispensé.

Équipement médical durable

Jusqu'au plafond de garantie annuel global pour votre assurance, par assuré et par période de couverture.

Silver	Gold	Platinum
Règlement	Règlement	Règlement
intégral	intégral	intégral

Nous prenons en charge l'utilisation d'équipement médical durable recommandée par un spécialiste à l'appui du traitement de l'assuré qui est couvert par ce contrat.

Nous ne prenons en charge qu'un seul type d'équipement médical par période de couverture :

- non jetable, et pouvant être utilisé plus d'une fois ;
- qui sert un objectif médical;
- qui peut être utilisé au domicile ; et
- de type habituellement utilisé uniquement par une personne souffrant des conséquences d'une maladie, d'une affection ou d'une blessure.

Vaccins adultes	Silver	Gold	Platinum
Jusqu'à la limite totale indiquée pour la couverture que <i>vous</i> avez sélectionnée, par <i>assuré</i> et par <i>période de couverture</i> ou, en cas de règlement intégral, jusqu'au plafond de garantie annuel global pour la couverture que <i>vous</i> avez sélectionnée, par <i>assuré</i> et par <i>période de couverture</i> .	250 \$ 185 € 165 £	Règlement intégral	Règlement intégral

Nous prenons en charge certains vaccins et immunisations cliniquement appropriés, à savoir.

Accidents dentaires

Jusqu'à la limite totale indiquée pour la couverture que vous avez sélectionnée, par assuré et par période de couverture ou, en cas de règlement intégral, jusqu'au plafond de garantie annuel global pour la couverture que vous avez sélectionnée, par assuré et par période de couverture.

Silver	Gold	Platinum
1 000 \$ 740 € 665 £	Règlement intégral	Règlement intégral

Si un assuré a besoin d'un traitement dentaire suite à des blessures qu'il a subjes dans un accident, nous prenons en charge les soins dentaires ambulatoires pour toute(s) dent(s) solide(s) et naturelle(s) abîmée(s) ou touchée(s) par l'accident, à condition que les soins commencent immédiatement après l'accident et s'achèvent dans les 30 jours après la date de l'accident.

Afin d'approuver ces soins, nous demanderons confirmation par le dentiste traitant de l'assuré :

- de la date de l'accident : et
- de la qualité solide et naturelle de la dent/des dents objets des soins proposés.

Nous prenons en charge ces soins à la place de tous autres soins dentaires auxquels l'assuré pourrait prétendre en vertu de ce contrat, lorsqu'il a besoin de soins suite à des dommages accidentels à une ou plusieurs dents.

Nous ne prenons pas en charge la réparation ou la pose d'implants dentaires, de couronnes ou de dentiers au titre de ce contrat.

Pédiatrie	Silver	Gold	Platinum
Jusqu'au plafond de garantie annuel global pour <i>votre</i> assurance, par <i>assuré</i> et par <i>période de couverture</i> .	Règlement	Règlement	Règlement
	intégral	intégral	intégral

Nous prenons en charge les soins pédiatriques à intervalles d'âge appropriés, dispensés par un praticien, pour la fourniture de soins préventifs se composant :

- de l'examen de l'historique médical;
- des examens physiques :
- de l'évaluation du développement ;
- des directives préalables ; et
- des vaccins et analyses de laboratoire appropriés.

Remarques importantes:

Les consultations chez un psychiatre ou un psychologue sont couvertes par la garantie Santé mentale et thérapies comportementales dans le cadre de l'Assurance médicale internationale.

En outre, nous prenons en charge :

- un examen d'entrée à l'école, pour évaluer la croissance, l'ouïe et la vision, pour chaque enfant à sa première rentrée scolaire:
- un dépistage de rétinopathie diabétique pour les enfants souffrant de diabète.

	Silver	Gold	Platinum
Soins + de 60 ans Jusqu'à la limite totale indiquée pour la couverture que vous avez sélectionnée, par assuré et par période de couverture.	Aucune couverture	1 000 \$ 740 € 665 £	2 000 \$ 1 480 € 1 330 £

Si un assuré est âgé de 60 ans ou plus, ou atteindra l'âge de 60 ans pendant la période de couverture et souffre de l'une des maladies suivantes, comme indiqué dans son questionnaire médical (et que cette maladie apparaît comme une exclusion spéciale sur votre attestation d'assurance), nous prenons en charge les frais de soins ambulatoires médicalement nécessaires liés au traitement de cette maladie : hypertension, diabète de type 2, glaucome, arthrite, douleurs articulaires ou dorsales, ostéoporose / ostéogénie.

Remarques importantes:

- Si, à la souscription, vous avez choisi d'avoir l'une des maladies ci-dessus couvertes moyennant un supplément de prime, de sorte que la maladie est couverte complètement en cas d'hospitalisation et de soins ambulatoires (si l'option Soins ambulatoires à l'international a été sélectionnée), cette garantie ne s'appliquera pas.
- Exemples de soins et examens médicalement nécessaires : consultations chez des praticiens, médicalements et pansements prescrits, pathologie et radiologie, rééducation ambulatoire, acupuncture et médecine chinoise. Veuillez noter que cette garantie exclut l'imagerie médicale avancée.
- Vous êtes couvert pour la/les maladie(s) (mais pas pour les maladies, les symptômes ou les complications découlant de ces maladies) sur une base ambulatoire, jusqu'aux plafonds indiqués par période de couverture.
- La garantie est soumise à l'éventuelle participation aux frais ou franchise que vous avez choisie dans votre contrat.

VOS OPTIONS DE FRANCHISE ET DE PARTICIPATION AUX FRAIS

Participation aux frais après franchise La participation aux frais est le pourcentage de chaque demande de remboursement qui n'est pas prise en charge dans le cadre de votre couverture.	Veuillez commercer par choisir <i>votre</i> pourcentage de <i>participation aux frais</i> 0 % / 10 % / 20 % / 30 %
Participation maximale (annuelle) aux frais La participation maximale aux frais correspond au montant maximal de participation aux frais restant à votre charge par période de couverture.	Choisissez ensuite <i>votre participation maximale</i> (annuelle) aux frais: 3 000 \$
Le montant de la <i>participation aux frais</i> est calculé après la prise en compte de la <i>franchise</i> Seules les sommes que <i>vous</i> versez dans le cadre de la <i>participation aux frais</i> sont prises en compte au titre de la <i>participation maximale aux frais</i> .	2 200 € 2 000 £

ÉVACUATION À L'INTERNATIONAL & CRISIS ASSISTANCE PLUS™

L'évacuation médicale internationale assure la prise en charge des frais de transport, dans des limites raisonnables, vers le centre d'excellence médicale le plus proche si les soins ne sont pas disponibles localement en cas d'urgence. Cette option inclut également le rapatriement sanitaire suite à une maladie grave ou après un traumatisme ou une opération chirurgicale, ainsi que les déplacements d'un parent, du *conjoint*, du compagnon/de la compagne, d'un frère ou d'une sœur ou d'un enfant de l'assuré pour lui rendre visite après un accident ou une maladie soudaine lorsque l'assuré n'a pas été évacué ou rapatrié.

Assurer votre tranquillité d'esprit, à vous et à votre famille, en particulier lorsque vous voyagez dans le monde entier, est primordial pour nous. Outre l'évacuation sanitaire, cette option inclut également le programme Crisis Assistance Plus™ qui fournit des conseils rapides en cas d'urgence et une assistance locale coordonnée, 24 h/24, 7 j/7, en cas de risque auquel vous pourriez être confronté lorsque vous voyagez avec votre famille dans le monde entier.

ÉVACUATION MÉDICALE INTERNATIONALE

Évacuation médicale internationale Plafond annuel global par assuré et par période de couverture Évacuation médicale	Silver	Gold	Platinum
	Règlement intégral	Règlement intégral	Règlement intégral
	Silver	Gold	Platinum
	Règlement intégral	Règlement intégral	Règlement intégral

Transfert vers le centre d'excellence médical le plus proche si les soins médicaux exigés par l'état de l'assuré ne sont pas disponibles localement en cas d'urgence.

Si un assuré a besoin de soins médicaux d'urgence, nous prenons en charge son évacuation médicale :

- pour le transporter à l'hôpital le plus proche qui propose les soins médicaux nécessaires (même si cet hôpital se situe dans une autre région du pays, ou dans un autre pays) ; et
- pour le ramener à l'endroit d'où il venait, à condition que le voyage de retour n'intervienne pas plus de 14 jours après la fin des soins médicaux.

En ce qui concerne le voyage de retour, nous prenons en charge :

- le prix d'un billet d'avion en classe économique ; ou
- des frais de voyage raisonnables par terre ou par mer ; le montant le plus faible étant retenu.

Nous prenons en charge les frais de taxi uniquement si :

- il est médicalement préférable pour l'assuré de se rendre à l'aéroport en taxi, plutôt qu'en ambulance ; et
- un accord préalable a été obtenu du service d'assistance médicale.

Nous prenons en charge l'évacuation (mais pas le rapatriement sanitaire) si l'assuré a besoin d'examens diagnostics ou d'un traitement anticancéreux (comme une chimiothérapie) si, de l'avis de notre service d'assistance médicale, l'évacuation est médicalement nécessaire dans la situation.

Nous ne prenons en charge aucuns autres frais en rapport avec l'évacuation (tels que des frais d'hébergement).

Remarque importante:

Si vous avez besoin de retourner à l'hôpital à partir duquel vous avez été évacué, pour un traitement de suivi, nous ne prenons pas en charge les frais de voyage ou les indemnités de frais de vie.

	Silver	Gold	Platinum
Rapatriement sanitaire	Règlement	Règlement	Règlement
	intégral	intégral	intégral

Si un assuré a besoin d'un rapatriement sanitaire suite à une maladie grave, un traumatisme ou une intervention chirurgicale, nous prenons en charge:

- le retour dans son pays de résidence habituelle ou pays de nationalité; et
- le retour à l'endroit d'où il venait, à condition que le voyage de retour ait lieu pas plus de 14 jours après la fin des

Le voyage susmentionné doit être approuvé au préalable par notre service d'assistance médicale et pour éviter toute ambiguïté, tous les frais de transport doivent être raisonnables et habituels.

En ce qui concerne le voyage de retour, nous prenons en charge :

- le prix d'un billet d'avion en classe économique ; ou
- des frais de voyage raisonnables par terre ou par mer ; le montant le plus faible étant retenu.

Nous prenons en charge les frais de taxi uniquement si :

- il est médicalement préférable pour l'assuré de se rendre à l'aéroport en taxi, plutôt qu'en ambulance ; et
- un accord préalable a été obtenu du service d'assistance médicale.

Nous ne prenons en charge aucuns autres frais liés à un rapatriement sanitaire (tels que des frais d'hébergement).

Remarques importantes:

Si vous avez besoin de retourner à l'hôpital à partir duquel vous avez été rapatrié, pour un traitement de suivi, nous ne prenons pas en charge les frais de voyage ni les frais de séjour.

Si un assuré contacte le service d'assistance médicale pour demander une autorisation préalable pour un rapatriement sanitaire, mais que le service d'assistance médicale ne considère pas le rapatriement médicalement justifié, nous pouvons, à la place, organiser l'évacuation de l'assuré vers l'hôpital le plus proche dispensant les soins médicaux nécessaires. Nous rapatrions alors l'assuré vers son pays de nationalité spécifié ou son pays de résidence habituelle si son état est stable, et qu'il est médicalement justifié de le faire.

	Silver	Gold	Platinum
Rapatriement de la dépouille mortelle	Règlement	Règlement	Règlement
	intégral	intégral	intégral

Si un assuré décède en dehors de son pays de résidence habituelle pendant la période de couverture, le service d'assistance médicale organisera le retour de sa dépouille mortelle dans son pays de résidence habituelle ou son pays de nationalité dès que possible, sous réserve des conditions et restrictions des compagnies aériennes.

Nous ne prenons pas en charge les frais associés à l'enterrement ou à la crémation, ni les frais de transport d'une personne pour récupérer ou accompagner la dépouille mortelle de l'assuré.

	Silver	Gold	Platinum
Frais de voyage d'un accompagnateur	Règlement	Règlement	Règlement
	intégral	intégral	intégral

Si un assuré a besoin d'un parent, frère ou sœur, enfant, conjoint ou compagnon/compagne pour l'accompagner dans son voyage en rapport avec une évacuation ou un rapatriement sanitaire, parce qu'il :

- a besoin d'aide pour monter ou descendre d'un avion ou autre véhicule ;
- voyage sur plus de 1 600 km ou plus ;
- est anxieux ou en détresse, et qu'il n'est pas accompagné par une infirmière, auxiliaire médical ou autre accompagnateur médical; ou
- est gravement malade ou blessé :

nous prenons en charge l'accompagnement par un membre de sa famille ou son compagnon/sa compagne. Les voyages (afin d'éviter toute ambiguïté, un voyage inclut le trajet aller et le trajet retour) doivent être approuvés au préalable par le service d'assistance médicale et le voyage de retour doit avoir lieu pas plus tard que 14 jours après la fin des soins médicaux.

Nous prenons en charge:

- le prix d'un billet d'avion en classe économique ; ou
- les frais de voyage raisonnables par terre ou par mer ;

le montant le plus faible étant retenu.

Si cela est approprié compte tenu des besoins médicaux de l'assuré, le membre de la famille ou compagnon/ compagne qui l'accompagne peut voyager dans une autre classe.

S'il est médicalement nécessaire d'évacuer ou de rapatrier un assuré, et qu'il sera accompagné par son conjoint ou compagnon/compagne, nous prenons également en charge les frais de voyage raisonnables de tous enfants de 17 ans ou moins, si ces enfants resteraient autrement sans parent ou tuteur.

Remarques importantes:

- Nous ne prenons pas en charge l'accompagnement de l'assuré par un tiers, si l'objectif original de l'évacuation était de permettre à l'assuré de recevoir des soins médicaux en ambulatoire.
- Nous ne prenons pas en charge d'autres frais en rapport avec les frais de voyage du tiers, comme l'hébergement ou le transport local.

Si vous avez souscrit cette option, nous mettrons également les sommes ci-dessous à disposition pour les visites compassionnelles des membres de votre famille proche.

Matter commence to make the design of the comment	Silver	Gold	Platinum
Visite compassionnelle - frais de déplacement. Jusqu'à un maximum de 5 voyages pour la durée de vie. Jusqu'au montant maximum indiqué par période de couverture.	1 200 \$	1 200 \$	1 200 \$
	1 000 €	1 000 €	1 000 €
	800 £	800 £	800 £
Visita composionnello, fusio de edicur	Silver	Gold	Platinum
Visite compassionnelle – frais de séjour. À hauteur du montant total indiqué par jour, pour chaque visite avec un maximum de 10 jours par visite.	155 \$	155 \$	155 \$
	125 €	125 €	125 €
	100 £	100 £	100 £

Pour chaque assuré, nous prenons en charge jusqu'à 5 visites compassionnelles sur la durée de vie de la couverture d'assurance. Les visites compassionnelles doivent être approuvées au préalable par notre service d'assistance médicale.

Nous prenons en charge le coût d'un voyage en classe économique pour un parent, un conjoint, un compagnon/une compagne, un frère, une sœur ou enfant pour rendre visite à l'assuré après un accident ou une maladie soudaine, si l'assuré se trouve dans un pays différent et qu'il est prévu une hospitalisation de ce dernier de 5 jours ou plus, ou qu'il a fait l'objet d'un diagnostic terminal à court terme.

Nous prenons également en charge les dépenses de la vie quotidienne d'un membre de la famille pendant une visite compassionnelle, pour une durée allant jusqu'à 10 jours par visite pendant qu'ils sont en dehors de leur pays de résidence habituelle jusqu'aux limites indiquées dans la liste des garanties (sous réserve de recevoir les reçus des frais engagés).

Remarque importante :

Nous ne prenons pas en charge de visites compassionnelles lorsque l'assuré a été évacué ou rapatrié. Si une évacuation ou un rapatriement a lieu pendant une visite compassionnelle, nous ne prenons pas en charge d'autres frais de transport de tiers.

PROGRAMME CRISIS ASSISTANCE PLUS™

Le programme est fourni par un expert mondial des interventions en situations de crise, FocusPoint International, qui accompagne les voyageurs dans le monde entier avec des centres d'assistance et des ressources d'intervention d'urgence multilingues dans plus de 100 pays.

Crisis Assistance Plus™ (CAP) fournit des conseils rapides en situation d'urgence et une assistance locale coordonnée pour dix risques susceptibles d'impacter les assurés lorsqu'ils voyagent :

- Terrorisme
- Pandémie
- Troubles politiques
- Catastrophes naturelles
- Chantage ou extorsion

- Crimes violents
- Disparitions de personnes
- Détournements
- Enlèvements avec demandes de rançon
- Détentions abusives

Le programme offre aux assurés un accès 24 h/24, 7 j/7, à la demande, aux centres d'assistance mondiaux de FocusPoint International, pour obtenir des conseils et une intervention en cas de crise si nécessaire.

En fonction de la situation, le programme met à disposition :

- des équipes d'intervention rapide et des gestionnaires CAP dédiés déployés dans le monde entier sous 24 heures ;
- du personnel de sécurité expérimenté pour le sauvetage, la mise à l'abri et l'évacuation terrestre ;
- > des équipes de communication de crise reconnues au niveau national ;
- des spécialistes chevronnés de la gestion des enlèvements avec demande de rançon et des extorsions ;
- relais de messages d'urgence aux membres de la famille ou employeurs ;
- informations actualisées sur les risques régionaux ; et
- accès à une flotte d'avions privée, avec un avion lancé en seulement 60 minutes.

Remarques importantes:

- FocusPoint International fournira des services de réponse aux crises dans une limite de deux incidents physiques par assuré par période de couverture. Le programme donne accès à des consultations illimitées en situation de crise pendant la *période de couverture*.
- La réponse à un incident physique qui donne droit à l'assurance est limitée à quarante-cinq (45) jours civils d'assistance.
- Le programme Crisis Assistance Plus™ n'est pas une police d'assurance. FocusPoint ne rembourse ou n'indemnise pas, et ne remboursera ou n'indemnisera pas, les assurés pour les frais encourus directement par un assuré et/ou en son nom. Tous les frais supplémentaires sont encourus et payés directement par FocusPoint et à son entière discrétion.

Nous ne sommes pas associés aux décisions prises par FocusPoint International, et déclinons toute responsabilité à cet égard. FocusPoint International ne fournit pas de services d'intervention de crise :

- en cas d'enlèvement ou de crime violent commis par un parent ;
- à toute personne dont l'assurance enlèvement a été annulée ou refusée ;
- à toute personne qui a été enlevée par le passé;
- en cas d'enlèvement d'une personne protégée dans son pays de résidence ;
- > si des résolutions des Nations unies ou le droit de l'Union européenne, du Royaume-Uni ou des États-Unis interdisent de fournir ces services:
- contre le paiement d'une rançon ;
- si l'assuré décide de voyager dans des zones faisant l'objet d'avertissements officiels actifs, déconseillant de voyager > dans ces zones ;
- pour un contentieux commercial;
- pour des frais supplémentaires occasionnés par un retard de transport non couvert ;
- pour un suicide ou une tentative de suicide ;
- en cas de guerre, déclarée ou pas, entre la Chine, le Royaume-Uni, la Fédération de Russie et les États-Unis ou une guerre en Europe autre qu'une guerre civile ;
- pour toute action de maintien de l'ordre engagée par ou pour les Nations Unies, et à laquelle les pays susmentionnés ou toutes forces armées participent; et
- en cas de perte ou de destruction de biens découlant de tout préjudice indirect ou de toute responsabilité légale engendrés par la radioactivité.

Si vous êtes confronté à l'une des situations de crise susmentionnées, veuillez contacter notre équipe du Service clients. Nous vous mettrons en relation avec un consultant en gestion de crise qui pourra vous donner des conseils et coordonner une assistance immédiate dans le monde entier. Pour utiliser ce service, nous devons communiquer vos nom et coordonnées à FocusPoint International.

Silver Gold **Platinum**

FocusPoint International paiera les frais de consultation en situation de crise et tout autre frais supplémentaire en fonction de la réponse couverte (dans une limite de deux incidents physiques par assuré par période de couverture), en incluant notamment :

- évacuation d'urgence en cas de troubles politiques ou de catastrophe naturelle ;
- assistance juridique;
- interprète indépendant :
- déménagement, déplacements et hébergement ;
- personnel de sécurité déployé temporairement, exclusivement aux fins de la protection d'un assuré, et basé dans un pays où une situation de crise s'est produite.

Les notes importantes et conditions générales suivantes s'appliquent à l'ensemble de la couverture fournie dans le cadre de l'option Évacuation médicale internationale.

Remarques importantes

Les services décrits dans cette section sont fournis ou organisés par le service d'assistance médicale dans le cadre de ce contrat d'assurance.

Les conditions suivantes s'appliquent aux évacuations et aux rapatriements médicaux d'urgence :

- toutes les évacuations et tous les rapatriements doivent être préalablement approuvés par le service d'assistance médicale, lequel peut être contacté par le biais de l'équipe du Service clients ;
- > les soins pour lesquels ou à la suite desquels l'évacuation ou le rapatriement est nécessaire doivent être recommandés par une infirmière qualifiée ou un praticien ;
- les services d'évacuation et de rapatriement sont disponibles dans le cadre de ce contrat uniquement si l'assuré est traité (ou doit être traité) dans le cadre d'une hospitalisation ou de soins de jour ;
- les soins nécessitant l'évacuation ou le rapatriement doivent :
 - être des soins pour lesquels l'assuré est couvert par ce contrat ; et
 - ne pas être disponibles à l'endroit d'où l'assuré doit être évacué ou rapatrié ;
 - l'assuré doit déjà bénéficier de la couverture dans le cadre de l'option Évacuation médicale internationale, avant d'avoir besoin du service d'évacuation ou de rapatriement :
 - l'assuré doit bénéficier de la couverture dans la zone de couverture sélectionnée qui inclut le pays où les soins seront prodigués après l'évacuation ou le rapatriement (soins aux États-Unis exclus, sauf si l'assuré a acheté l'option Monde entier États-Unis compris);
- nous prenons en charge les services d'évacuation ou de rapatriement uniquement si tous les détails de l'organisation sont préalablement approuvés par notre service d'assistance médicale. Avant que nous donnions notre accord, vous devez nous fournir toutes les informations ou preuves raisonnables que nous pourrions demander;
- nous n'approuverons pas et ne paierons pas une évacuation ou un rapatriement si, selon notre avis raisonnable, ce n'est pas approprié ou si cela est contraire à un avis médical. Pour déterminer si une évacuation ou un rapatriement est approprié, nous nous appuyons sur les pratiques cliniques et médicales établies ;
- nous pouvons de temps à autre réviser cette couverture et nous nous réservons le droit de vous contacter pour obtenir des informations supplémentaires dans les limites du raisonnable.

Conditions générales

- Si la situation locale rend l'accès à une zone impossible, peu pratique ou excessivement dangereux, par exemple à cause d'une instabilité politique ou d'une guerre, il se peut que nous ne puissions pas organiser les services d'évacuation ou de rapatriement. Ce contrat d'assurance ne garantit pas que les services d'évacuation ou de rapatriement seront toujours disponibles quand ils sont demandés, même s'ils sont médicalement appropriés.
- Nous prenons en charge les frais de séjour à l'hôpital uniquement pendant la durée de traitement de l'assuré Nous ne prenons pas en charge les frais de séjour à l'hôpital si le traitement de l'assuré est terminé mais qu'il attend un vol de
- Tous les soins médicaux qu'un assuré reçoit avant ou après une évacuation ou un rapatriement sont pris en charge dans le cadre du contrat Assurance médicale internationale (ou de toute autre option de couverture le cas échéant) si le traitement est couvert par ce contrat et si vous avez acheté la couverture appropriée.
- Nous ne saurions être tenus responsables des retards ou de l'indisponibilité des services d'évacuation ou de rapatriement dus à de mauvaises conditions météorologiques, des problèmes techniques ou mécaniques, des conditions ou restrictions imposées par les autorités publiques, ou à tout autre facteur raisonnablement indépendant de notre volonté.
- Nous prenons en charge l'évacuation, le rapatriement et le transport par un tiers uniquement si le traitement pour lequel ou en raison duquel l'évacuation ou le rapatriement est nécessaire est couvert par ce contrat d'assurance.
- Toutes les décisions portant sur :
 - la nécessité médicale de l'évacuation ou du rapatriement :
 - les moyens et le moment de l'évacuation ou du rapatriement ;
 - l'équipement et le personnel médicaux à utiliser ; et
 - la destination vers laquelle l'assuré doit être transporté;

sont prises par notre équipe médicale, après consultation des praticiens qui traitent l'assuré, en prenant en compte toutes les considérations et tous les facteurs médicaux pertinents.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE À L'INTERNATIONAL

Nous savons que le bien-être et l'équilibre de vie sont importants pour vous Outre des bilans, tests et examens de santé, cette option vous donne accès, ainsi qu'à votre famille, à des services et une aide pour gérer votre santé et votre bien-être au quotidien. Le programme d'Assistance gestion de vie inclus dans cette option vous permet de bénéficier d'une assistance 24h/24, 7j/7 pour la gestion du stress, de séances de psychothérapie confidentielles lorsque *vous* traversez des périodes difficiles, et d'un programme de thérapies comportementales et cognitives en ligne.

	Silver	Gold	Platinum
Programme d'assistance Gestion de vie	Règlement	Règlement	Règlement
	intégral	intégral	intégral

Notre programme d'Assistance gestion de vie est accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et 365 jours par an, ce qui signifie que vous pouvez contacter le service pour accéder à une assistance gratuite confidentielle pour tout problème professionnel, personnel ou familial important pour vous au moment qui vous convient.

Ce service inclut une psychothérapie de courte durée, une assistance téléphonique en direct, des informations sur les ressources locales, et un accès au programme de thérapies comportementales et cognitives en ligne.

Le service d'information peut fournir un soutien et des ressources pour répondre à vos besoins de la vie quotidienne comme la réservation d'une place en crèche, ou l'organisation d'un déménagement. Les spécialistes de l'information peuvent effectuer des recherches et fournir des recommandations présélectionnées sur les ressources locales dans le domaine juridique, financier ou des services à la personne.

- Nous prenons en charge jusqu'à 6 séances de psychothérapie par problème et par période de couverture. Ces consultations peuvent se dérouler en face à face ou par téléphone.
- Vous avez accès à une assistance téléphonique en direct.
- Fournit des informations, ressources et conseils sur tout problème professionnel, personnel ou familial important pour vous.
- Vous avez accès à un programme de développement personnel en ligne basé sur des thérapies comportementales et cognitives pour remédier à de l'anxiété, du stress ou une dépression modérés.

Si vous souhaitez utiliser ce service, contactez l'équipe du Service clients. Ce service est fourni par nos psychothérapeutes.

Platinum Silver Gold Examens physiques de routine pour adulte 450 \$ 225 \$ 600 \$ Jusqu'à la limite totale indiquée pour la couverture que vous 440 € 165 € 330 € avez sélectionnée, par assuré et par période de couverture. 150 £ 300 f 400 f

Nous prenons en charge les examens physiques de routine pour un adulte (y compris, sans s'y limiter : prise de la taille, du poids, analyses sanguines, analyses d'urine, pression sanguine, exploration respiratoire, etc.) pour les personnes de 18 ans ou plus.

Dépistage du cancer du col de l'utérus	Silver	Gold	Platinum
Jusqu'à la limite totale indiquée pour la couverture que <i>vous</i> avez sélectionnée, par <i>assuré</i> et par <i>période de couverture</i> .	225 \$ 165 € 150 £	450 \$ 330 € 300 £	Règlement intégral

Nous prenons en charge:

- 1 test de Papanicolaou (frottis); et
- 1 test ADN HPV pour les femmes assurées âgées de 30 à 65 ans.

Dépistage du cancer de la prostate

Jusqu'à la limite totale indiquée pour la couverture que vous avez sélectionnée, par assuré et par période de couverture.

Silver	Gold	Platinum
225 \$ 165 € 150 £	450 \$ 330 € 300 £	Règlement intégral

Nous prenons en charge:

- 1 examen de la prostate (test de l'antigène prostatique spécifique [APS]) pour les hommes âgés de 50 ans ou
- 1 examen de la prostate (test de l'antigène prostatique spécifique [APS]) pour les hommes asymptomatiques âgés de 40 ans ou plus, lorsque cela est médicalement nécessaire.

Mammographie de dépistage du cancer du sein

Jusqu'à la limite totale indiquée pour la couverture que vous avez sélectionnée, par assuré et par période de couverture.

Silver	Gold	Platinum
225 \$ 165 € 150 £	450 \$ 330 € 300 £	Règlement intégral

Nous prenons en charge:

- 1 mammographie pour les femmes entre 25 et 39 ans lorsque cela est médicalement nécessaire, si elles ont des antécédents de cancer du sein ;
- 1 mammographie pour les femmes asymptomatiques âgées de 40 ans ou plus.

Dépistage du cancer de l'intestin

Jusqu'à la limite totale indiquée pour la couverture que vous avez sélectionnée, par assuré et par période de couverture.

Silver	Gold	Platinum
225 \$ 165 € 150 £	450 \$ 330 € 300 £	Règlement intégral

Nous prenons en charge:

1 dépistage annuel du cancer de l'intestin pour les assurés âgés de 50 ans ou plus.

Densitométrie osseuse

Jusqu'à la limite totale indiquée pour la couverture que vous avez sélectionnée, par assuré et par période de couverture.

Silver	Gold	Platinum
225 \$ 165 € 150 £	450 \$ 330 € 300 £	Règlement intégral

Nous prenons en charge:

- 1 scanner pour les femmes âgées de 65 ans ou plus ;
- 1 scanner pour les femmes ménopausées de moins de 65 ans lorsque cela est médicalement nécessaire ; et
- 1 scanner pour les hommes âgés de 50 ans ou plus lorsque cela est médicalement nécessaire.

Consultations diététiques

Jusqu'à la limite totale indiquée pour la couverture que vous avez sélectionnée, par assuré et par période de couverture.

Silver	Gold	Platinum
Aucune	Aucune	Règlement
couverture	couverture	intégral

Nous prenons en charge jusqu'à 4 consultations avec un diététicien par période de couverture, si l'assuré a besoin de conseils diététiques en rapport avec une maladie ou une affection diagnostiquée, telle que le diabète.

ASSURANCE OPTIQUE ET DENTAIRE INTERNATIONALE

Le contrat des soins optiques et dentaires à l'international rembourse les examens ophtalmologiques de routine de l'assuré ainsi que les coûts des lunettes et des verres de contact. Il couvre également un large éventail de soins dentaires préventifs, périodiques et majeurs.

OPTIQUE

Examen ophtalmologique	Silver	Gold	Platinum
Jusqu'à la limite totale indiquée pour la couverture que <i>vous</i> avez sélectionnée, par <i>assuré</i> et par <i>période de couverture</i> .	100 \$ 75 € 65 £	200 \$ 150 € 130 £	Règlement intégral

Nous prenons en charge un examen de la vue de routine par période de couverture, à réaliser soit par un ophtalmologiste ou un optométriste.

Nous ne prenons pas en charge plus d'un examen de la vue au cours d'une période de couverture.

Evoir	Silver	Gold	Platinum
Frais : Jusqu'à la limite totale indiquée pour la couverture que <i>vous</i> avez sélectionnée, par <i>assuré</i> et par <i>période de couverture</i> .	155 \$	155 \$	310 \$
	125 €	125 €	245 €
	100 £	100 £	200 £

- Verres de lunettes.
- Lentilles de contact.
- Montures.
- Lunettes de soleil correctrices.

Lorsque prescrits par un optométriste ou un ophtalmologue.

Nous ne prenons pas en charge:

- les lunettes de soleil, sauf médicalement prescrites par un ophtalmologiste ou un optométriste ;
- les lunettes ou lentilles qui ne sont pas médicalement nécessaires ou qui ne sont pas prescrites par un ophtalmologiste ou un optométriste; ou
- le traitement ou la chirurgie, y compris le traitement ou la chirurgie visant à améliorer la vue, comme la chirurgie par laser, la kératotomie réfractive (KR) ou la kératectomie photoréfractive KPR).

Une copie d'une ordonnance ou facture pour les verres correcteurs doit nous être fournie à l'appui de toute demande de remboursement de montures.

SOINS DENTAIRES

couverture.

Plafond annuel global pour les soins dentaires Plafond de garantie annuel global - par assuré et par période de couverture

Silver	Gold	Platinum
1 250 \$	2 500 \$	5 500 \$
930 €	1 850 €	4 300 €
830 £	1 650 £	3 500 £

Préventif
Jusqu'au plafond annuel global pour les soins dentaires
applicable à votre assurance, par assuré et par période de

Disponible après 3 mois de couverture de l'assuré.

Silver	Gold	Platinum
Règlement	Règlement	Règlement
intégral	intégral	intégral

Nous prenons en charge les soins dentaires préventifs suivants, recommandés par un dentiste après souscription par l'assuré à la couverture de l'Assurance optique et dentaire internationale depuis au moins 3 mois :

- deux contrôles dentaires par période de couverture ;
- radiographies, y compris la radiographie interproximale, vue simple, et la radiographie panoramique;
- le détartrage et le polissage, y compris une application de fluor locale si nécessaire (deux par période de couverture):
- 1 gouttière dentaire par *période de couverture* ;
- 1 gouttière dentaire de nuit par période de couverture ; et
- de la résine de scellement.

Examen de routine	Silver	Gold	Platinum
Jusqu'à la limite totale indiquée pour la couverture que <i>vous</i> avez sélectionnée, par <i>assuré</i> et par <i>période de couverture</i> ou, en cas de règlement intégral, jusqu'au plafond de garantie annuel global pour la couverture que <i>vous</i> avez sélectionnée, par <i>assuré</i> et par <i>période de couverture</i> .	Remboursement à 80 %	Remboursement à 90 %	Règlement intégral
Disponible après 3 mois de couverture de l'assuré.			

Nous prenons en charge les frais de traitement pour les soins dentaires de routine suivants après souscription par l'assuré de l'Assurance optique et dentaire internationale depuis au moins 3 mois (si ce traitement est nécessaire à une bonne santé bucco-dentaire et est recommandé par un dentiste) :

- traitement; du canal radiculaire;
- extractions;
- procédures chirurgicales;

- soins; occasionnels;
- anesthésie; et
- traitement. périodontique.

Soins reconstructifs majeurs

Jusqu'à la limite totale indiquée pour la couverture que vous avez sélectionnée, par assuré et par période de couverture ou, en cas de règlement intégral, jusqu'au plafond de garantie annuel global pour la couverture que vous avez sélectionnée, par assuré et par période de couverture.

Disponible après 12 mois de couverture de l'assuré.

	Silver	Gold	Platinum
1	Remboursement	Remboursement	Règlement
	à 70 %	à 80 %	intégral

Nous prenons en charge les frais des soins dentaires reconstructeurs majeurs suivants, après souscription par l'assuré à la couverture de l'Assurance optique et dentaire internationale depuis au moins 12 mois :

- les dentiers (acryliques/synthétiques, métalliques et métallo/acryliques);
- les couronnes;
- les inlays; et
- la mise en place d'implants dentaires.

Si un assuré a besoin d'un traitement de chirurgie reconstructrice dentaire majeure mais qu'il est couvert par l'Assurance optique et dentaire internationale depuis moins de 12 mois, *nous* prenons en charge 50 % du coût du traitement.

Soins orthodontiques	Silver	Gold	Platinum
Jusqu'à la limite totale indiquée pour la couverture que <i>vous</i> avez sélectionnée, par <i>assuré</i> et par <i>période de couverture</i> ou, en cas de règlement intégral, jusqu'au plafond de garantie annuel global pour la couverture que <i>vous</i> avez sélectionnée, par <i>assuré</i> et par <i>période de couverture</i> . Disponible pour les <i>assurés</i> âgés de 18 ans ou moins qui sont couverts par cette option depuis 18 mois.	Remboursement à 40 %	Remboursement à 50 %	Remboursement à 50 %

Nous prenons en charge les soins orthodontiques uniquement si :

- le dentiste ou l'orthodontiste dispensant le traitement nous fournit, au préalable, une description détaillée du traitement proposé (y compris les radios et gabarits) et une estimation du coût du traitement; et
- nous avons approuvé le traitement au préalable.

Exclusions dentaires

Les exclusions suivantes s'appliquent aux soins dentaires, en plus de celles qui sont définies ailleurs dans ce contrat d'assurance et dans votre attestation d'assurance.

- Nous ne prenons pas en charge:
 - Les soins purement cosmétiques ou autres soins qui ne sont pas nécessaires à l'entretien ou à l'amélioration de la santé bucco-dentaire.
 - Le remplacement de tout appareil dentaire perdu ou volé, ni les soins associés.
 - Le remplacement d'un bridge, d'une couronne ou d'une prothèse dentaire qui (de l'avis raisonnable d'un dentiste aux compétences et savoir-faire ordinaires dans le pays de résidence habituelle de l'assuré) peut être réparé et rendu utilisable.
 - Le remplacement d'un bridge, d'une couronne ou d'une prothèse dentaire moins de cinq ans après sa mise en place initiale sauf si :
 - il ou elle a été endommagé(e) de façon irréparable pendant son utilisation, suite à une blessure dentaire subie par l'assuré pendant qu'il est couvert par ce contrat d'assurance ; ou si
 - le remplacement est nécessaire car l'assuré doit se faire extraire une ou plusieurs dents naturelles saines : ou si
 - le remplacement est nécessaire à cause de la mise en place d'une prothèse complète originale du côté opposé.
 - Les facettes en acrylique ou en porcelaine.
 - · Les couronnes ou pontiques sur ou en remplacement des premières, deuxièmes et troisièmes molaires inférieures et supérieures, sauf :
 - s'ils ou si elles sont en porcelaine, assemblés à des métaux ou en métal uniquement (par exemple une couronne en alliage d'or) ; ou si
 - une couronne ou un pontique temporaire est nécessaire dans le cadre de soins dentaires de routine ou
 - · Les soins, procédures et matériaux expérimentaux ou qui ne répondent pas aux normes dentaires généralement acceptées.
 - Les soins pour les implants dentaires ayant un rapport direct ou indirect avec :
 - un échec d'intégration de l'implant ;
 - un échec de l'ostéointégration ;
 - · une péri-implantite;
 - le remplacement de couronnes, bridges ou prothèses ; ou
 - tout accident ou soin d'urgence notamment toute prothèse.
 - · Les conseils portant sur le contrôle de la plaque dentaire, l'hygiène bucco-dentaire et l'alimentation.
 - · Les services et produits, y compris mais sans s'y limiter, bains de bouche, brosses à dent et dentifrices.
 - · Les soins médicaux prodigués à l'hôpital par un spécialiste bucco-dentaire peuvent être couverts par l'Assurance médicale internationale et/ou l'option Soins ambulatoires à l'international, si cette option a été achetée, sauf si les soins dentaires sont la raison de votre hospitalisation.
 - Les empreintes du mordu, les attaches de précision ou semi-précision.
 - Tout soin, procédure, appareil ou prothèse (sauf les prothèses complètes) si son objectif principal est:
 - de modifier les dimensions verticales ; ou
 - de diagnostiquer ou de traiter une condition ou un mauvais fonctionnement de l'articulation temporomandibulaire; ou
 - de stabiliser les dents dans un contexte de parodontite ; ou
 - de restaurer une occlusion.



CONTRIBUER À AMÉLIORER VOTRE SANTÉ, VOTRE BIEN-ÊTRE ET VOTRE TRANQUILLITÉ D'ESPRIT.

VOUS SOUHAITEZ NOUS CONTACTER?

Si *vous* avez des questions au sujet de *votre contrat*, avez besoin de faire approuver des *soins* ou pour quelque autre raison que ce soit, n'hésitez pas à contacter *notre* équipe du Service clients disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, 365 jours par an.



Rendez-vous dans votre Espace client

Tchattez avec *nous*Envoyez-*nous* un message
Demandez à être rappelé



Appelez-nous

International : +44 (0) 1475 788 182 États-Unis : 800 835 7677 (appel gratuit) Hong Kong : 2297 5210 (appel gratuit) Singapour : 800 186 5047 (appel gratuit)



Sinon, vous pouvez nous envoyer un e-mail à : cignaglobal_customer.care@cigna.com

Les coordonnées de la société *Cigna* qui fournit l'assurance au titre de *votre contrat* figurent dans *vos conditions générales* et sur *votre attestation d'assurance*.

Si *votre contrat d'assurance* est émis par Cigna Europe Insurance Company S.A.-N.V. Singapore Branch, les mentions suivantes s'appliquent :

Le présent *contrat* est protégé en vertu du Policy Owners' Protection Scheme (Régime de protection des titulaires de police), qui est administré par la Singapore Deposit Insurance Corporation (« SDIC ») (Société d'assurance-dépôts de Singapour). La couverture de votre *contrat* est automatique et *vous* n'avez rien d'autre à faire. Pour en savoir plus au sujet des types de garanties couvertes par le régime et des limites de couverture, le cas échéant, contactez-nous ou consultez les sites Internet de General Insurance Association (GIA) ou SDIC (www.gia.org.sg ou www.sdic.org.sg).

Pour les assurances fournies par Cigna Global Insurance Company Limited, l'agent de souscription est Cigna Insurance Management Services (DIFC) Limited, qui est réglementée par la Dubai Financial Services Authority.

« Cigna » et le logo « Tree of Life » sont des marques de service déposées de Cigna Intellectual Property, Inc. que Cigna Corporation et ses filiales d'exploitation sont autorisées à utiliser aux termes d'une licence. Tous les produits et services sont fournis par ou via ces filiales d'exploitation et non par Cigna Corporation. Ces filiales d'exploitation comprennent Cigna Global Insurance Company Limited, Cigna Life Insurance Company of Europe S.A. – N.V., Cigna Europe Insurance Company S.A.-N.V. et Cigna Worldwide General Insurance Company Limited. © 2020 Cigna

CGHO Guide client FR 09/2020

